



Bains sur Oust

DÉCEMBRE 2018

HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h15
(fermé le mercredi matin)
Le samedi de 9h à 12h

Tél. : 02 99 91 70 87
Fax : 02 99 91 70 82
e-mail : accueil@bainssuroust.fr
Internet : <http://www.bainssuroust.fr>

SERVICES TECHNIQUES

Du lundi au vendredi
de 7h45 à 12h
et de 13h à 17h30
(fermé le mercredi matin)
Le samedi de 9h à 12h

Tél. : 02 99 91 64 51
Portable : 06 80 68 92 10
Fax : 02 99 91 78 95
servtechbainssuroust@orange.fr

URGENCES

Tél. **astreintes élus** :
06 80 64 43 36
(urgences week-ends et jours fériés)

SAMU : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Gendarmerie : 02 99 72 16 28

Ambulances YVOIR : 02 99 91 77 92

Ambulances ESNAUD : 02 99 71 35 35

Ambulances PROVOST : 02 99 71 10 82

Défibrillateurs : Mairie, Salle des Sports,
Stade de la Potinais

L'ÉDITO DU MAIRE

Bainsoises, Bainsois,

Cette nouvelle édition du bulletin municipal marque la fin de l'année et donc à la fois le moment du bilan mais aussi l'arrivée de la période des vœux.

Au fil des pages de ce bulletin, sont retracés les événements qui ont ponctué la vie de notre Commune ce dernier semestre.

De nombreux projets ont été lancés cette année et certains ont même démarrés. Élus et services communaux travaillent au quotidien pour améliorer la qualité de vie des Bainsois et rendre la Commune attractive. De nouveaux services (maison de santé pluridisciplinaire, médiathèque), de nouveaux équipements (radars pédagogiques solaires, jeux pour enfants, menuiseries extérieures de la salle polyvalente) et des aménagements de voirie et de sécurité sont en cours et verront le jour en 2019 ou 2020. En parallèle, une extension de l'atelier des services techniques a été actée et le projet de construction d'une maison des chasseurs a été validé par le Conseil Municipal. La mise en place de ces projets représente un travail important de concertation, de consultation et de démarches administratives. Sur le plan financier, la Commune sollicite des subventions auprès de Redon Agglomération, du Département, de l'État et le reste à charge est autofinancé.

Le 11 novembre, nous étions nombreux à répondre présents pour la Commémoration des 100 ans de la fin de la Première Guerre Mondiale, toutes les générations étaient représentées et nous nous en réjouissons (merci à tous ceux qui ont enrichi l'exposition présente en Mairie). En cette fin d'année, vous avez peut-être eu l'occasion d'aller au salon de la gastronomie et au marché de Noël. Quant à l'exposition de Playmobil, vous avez jusqu'au 30 décembre pour aller la voir dans la salle polyvalente.

Le premier semestre 2019 sera ponctué de nombreuses manifestations. Il y aura les rendez-vous annuels (salon des arts créatifs, Trail des 3 Chapelles, Vieux Pistons) et des manifestations plus inédites (concert de poche, exposition Playmobil). Et en plus, comme en 2015, Bains-sur-Oust a été choisie comme ville étoile du Tour de Bretagne des vieilles voitures (les 8, 9, 10 juin) et la Commune a été sélectionnée pour être une des villes d'exposition du salon international du Légo en 2019. De nombreuses animations seront prévues.

La prochaine édition du bulletin sera l'occasion de vous parler du salon de l'innovation (17, 18, 19 octobre).

En début d'année, la Commune en partenariat avec l'INSEE effectuera un recensement démographique de la population Bainsoise. Un agent recenseur viendra à votre domicile et se présentera pour effectuer l'enquête.

Au seuil de cette nouvelle année, je souhaite adresser mes remerciements à toutes les associations de Bains-sur-Oust, tous les bénévoles, le personnel communal, les acteurs économiques qui font vivre le lien social dans notre Commune. Vous êtes tous conviés à la cérémonie des vœux qui aura lieu le **samedi 5 janvier 2019 à 10h30 dans la salle des sports**.

Je tiens à saluer les nouveaux habitants qui nous ont rejoints cette année.

A tous ceux qui ont vécu des moments difficiles, je vous adresse ma sympathie et mon réconfort. A vous et à tous ceux qui vous sont chers, au nom du Conseil Municipal, je vous présente tous mes vœux sincères et chaleureux afin que 2019 vous apporte santé, joie et réussite.

Marc DERVAL

PERMANENCES DES ÉLUS
sur rendez-vous

Marc DERVAL , Maire	• Mardi matin, vendredi matin : de 9h à 12h • Le samedi uniquement sur RDV : de 9h à 12h
Joseph GERARD , 1er adjoint Finances - vie économique - biens communaux - travaux	• Lundi matin de 9h30 à 12h30
Martine MAULAVÉ , 2e adjointe Enfance - éducation - avenir des jeunes - emploi - animation	• Le mardi : de 9h à 12h
Jean-Marc CARREAU , 3e adjoint Aménagement du territoire - urbanisme - environnement - cadre de vie - espace rural	• Le samedi de 9h à 12h
Dominique HEMERY , 4e adjointe Sport - culture - loisirs - tourisme - associations - communication	• Le samedi de 9h à 12h
Philippe RENAUD , 5e adjoint Voirie - services techniques	• Le mardi : de 9h à 12h
Annie LEBOSSÉ , 6e adjointe Affaires sociales - services aux personnes	• Le samedi de 9h à 12h





SOMMAIRE

• Vie Municipale	2	• Les écoles bainsoises	22
• Les échos du Conseil	5	• La parole aux associations	23
• Services municipaux	14	• En bref	28
• Intercommunalité	17	• État-Civil	34
• OMSCL	20	• Agenda 2019	36

VIE MUNICIPALE

REMISE des PRIX des Maisons Fleuries 2018

Le 9 novembre dernier, a eu lieu la remise des prix des maisons fleuries 2018. Marc DERVAL et Jean-Marc CARREAU ont remercié une nouvelle fois tous les jardiniers amateurs qui ne comptent pas leurs heures pour embellir la commune !

Les premiers et deuxièmes prix se sont vus offrir un lilas des Indes ou un Calistemon tandis que les autres prix ont reçu une azalée. Bonne plantation à tous !

Catégorie « Maisons fleuries » :

1er prix : Mme Marie ROBERT, rue de la Fosse Piquet
2ème prix : Mr Yvonnick MEIGNEN, Tournebride
3ème prix : Mr Dominique BROHAN, Piclos

Catégorie « Jardin d'Ornement » :

1er prix : Mr René DREAN, La Bataille
2ème prix : Mr Jean-Marc COTTAIS, La Coudrais
3ème prix : Mr Gilles COUE, Le Bois Montant

Catégorie « Façades » :

1er prix : Mr Gérard VERVACKE, rue de la Grée du Bourg
2ème prix : Mme Marie-Annick PENHOUE, rue Marcellin Champagnat

Et comme cela arrive régulièrement, les primés iront découvrir le Parc Oriental de Maulévrier au printemps 2019 ! Et qui sait ! Il y aura peut-être des jardins d'inspiration asiatique dans notre campagne bainsoise !



Les « Classe 8 »

Cette année, la classe 8 a réuni 110 personnes le dimanche 4 novembre à la salle polyvalente. Ces retrouvailles multigénérationnelles organisées par Vincent Mahé se sont déroulées dans une ambiance détendue et festive. Rendez-vous est donné pour la classe 9...



Repas des aînés 2018



« Ce 14 octobre, dans la salle Polyvalente se sont réunis 216 convives pour le traditionnel repas des aînés.

Les doyens présents au repas : Mme MOISON Simone et M MENARD Pierre ont été mis à l'honneur et félicités par M le Maire.

Le délicieux repas préparé par Josiane et Nicolas GUERIN, Ferme auberge de la Morinais, a régalé tous les palais dans une chaleureuse ambiance menée de main de maître par l'animateur M GUERZIDER.

Dans une salle attrayante sur le thème des légumes, les convives ont pu apprécier les nombreuses décorations sur les murs, et sur les tables, réalisées par des personnes de la section annexe de l' ESAT de Redon. Une délégation de l'ESAT a partagé avec tous les invités, l'apéritif, en remerciement de leur collaboration.

Les nombreux lots offerts par les commerçants, entreprises , associations et particuliers ont fait de nombreux heureux lors de la tombola.

Merci à tous pour votre participation »

Pour ceux qui ont choisi de recevoir le cadeau, les membres du CCAS et de la commission Affaires sociales débute-ront la distribution autour du 10 décembre prochain.

Accompagnement solidaire :



Le CCAS de la commune a mis en place un service de «mobilité solidaire». Ce service assuré par 7 bénévoles fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 18h. Vous rencontrez des difficultés ponctuelles pour vos déplacements, nous pouvons vous aider (sous réserve de certaines conditions) pour :

- Visiter un proche,
- Vous rendre à un RDV médical, à la pharmacie,
- Participer à une animation,
- Faire des démarches administratives
- pour vos courses alimentaires
-

Pour tout renseignement contacter le 06.32.91.75.77 du lundi au vendredi 9h/18h



Le camping municipal de l'île aux Pies

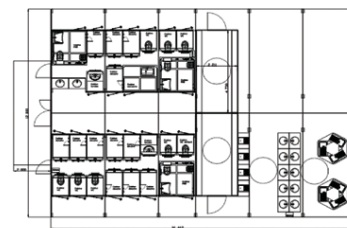
Après cette saison estivale avec le nouveau bloc sanitaire du camping, les retours des campeurs sont unanimes : « enfin un bloc sanitaire digne de ce nom ! ».

Fonctionnel et confortable, cet équipement réalisé en 2017 est aujourd'hui très apprécié des campeurs. Equipé d'espaces sanitaires dédiés pour les groupes et pour les particuliers, cette réalisation compte :

- 11 WC dont 3 PMR
- 15 douches dont 3 PMR
- 14 lavabos
- 1 nurserie
- 4 bacs pour le linge
- 6 éviers pour la vaisselle
- 2 éviers pour la grosse vaisselle
- 2 vestiaires
- Un espace préau de 40 m² pour les regroupements



Depuis sa réalisation, on constate une fréquentation en hausse constante, passant de 4930 nuitées en 2017 à 5283 nuitées en 2018 soit une augmentation de 7,16 % pour cette seule année. Pour rappel, cet équipement a été réalisable grâce au soutien financier du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine (25%), de la Région Bretagne (35%) ainsi que de la commune de Bains-Sur-Oust (40%).



Cérémonie du 11 Novembre

A l'occasion du centenaire de l'armistice de 1918, la cérémonie du 11 Novembre a été particulièrement appréciée. Une participation exceptionnelle a permis de constater que nos poilus ne sont pas oubliés. La journée a commencé avec une messe animée par le père benoît Sevenir qui a évoqué des messages de paix et de pardon avant de finaliser la cérémonie par un lâcher de colombe. S'en est suivi la commémoration aux morts sur le parvis de l'église. Les Membres de la FNACA, accompagnés de leur président Jean-Pierre Epailard et de Monsieur le Maire ont déposé une gerbe devant le monument aux morts. Cette cérémonie a pris un relief différent grâce à la présence des nombreux élèves des écoles « Les Colibris » et « Saint-Joseph » qui ont présenté des lectures de lettres et des chants de Poilus. Ginette Fontan a également évoqué les soldats étrangers morts au centre spirituel de la Roche du Theil, transformé à l'époque en hôpital militaire. A l'issue de ce rassemblement empreint d'émotion, une troupe de personnes costumées et accompagnées d'une calèche attelée (animée par une équipe de Lieuron) est venue à la rencontre du public pour entamer un défilé vers la salle polyvalente afin de boire le verre de l'amitié. KAV et ses musiciens Pierre Oger, Louis Appery et Pascal Joly étaient également présents pour interpréter des airs de l'époque pendant la parade. On a décompté un peu plus de 400 personnes mobilisées pour cette manifestation.



En plus de cette cérémonie, une exposition nourrie par les habitants de Bains sur Oust et ceux de Lieuron a été proposée dans la salle du conseil municipal de la mairie de Bains-sur-Oust du 12 au 30 novembre. Elle sera déportée à la mairie de Lieuron du 1er au 15 décembre.

De plus, une conférence passionnante sur la présence des soldats Américains sur le territoire de Redon pendant la première guerre mondiale a été présentée par Jean-Yves De Trogoff auprès d'un public d'une vingtaine de personnes captivées.

Un grand Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cet effort de mémoire.



Elections Européennes 2019

Informations importantes pour les prochaines élections :

- Déménagement provisoire du 2ème bureau de vote. Le bureau de vote n° 2, la Maison des Associations, est transféré provisoirement à la salle de l'Oust, pendant le temps des travaux de la bibliothèque.
- Les inscriptions sur les listes électorales pourront se faire jusqu'au 30 mars 2019.



Article rédigé par Annie Lebossé, adjointe en charge des affaires sociales

LES ÉCHOS DU CONSEIL

Séance du 1er juin 2018

FONCIER

67. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle YC 328.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle YC 328.

68. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle MN 413

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle MN 413.

69. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle YC 118-154

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles YC 118-154.

70. RESIDENCE LA PICLAIS : rétrocession de la voirie par Aiguillon Construction

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider la rétrocession par Aiguillon construction des parcelles indiquées ci-dessus, pour une contenance totale de 459 m², constituant la voirie interne de la Résidence de la Piclais ;
- d'accepter cette rétrocession, valant acquisition des parcelles, à l'euro symbolique ;
- de classer ces parcelles correspondant à la Rue de Brocéliande dans le domaine public de la voirie communale (longueur = 72 ml) ;
- de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de l'acte notarié de transfert de propriété et toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

71. ACQUISITION FONCIERE « le Bois Montant » : régularisation cadastre

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider l'acquisition d'une emprise de 10 m² sur la parcelle cadastrée YA 187 située « Le Bois Montant » ; ceci en vue de régulariser la situation cadastrale par rapport à la voirie communale ;
- d'adopter le prix d'acquisition à 9 € le m², sachant que les frais de notaire seront à la charge de la Commune ;
- de classer la nouvelle parcelle (issue de la YA 187) dans le domaine public de la voirie communale ;
- de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de l'acte notarié de transfert de propriété et toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

PROJETS – TRAVAUX

72. RENOVATION ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE : Adoption du projet et lancement de la consultation des entreprises

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide le projet de rénovation et d'extension de la médiathèque, tel que présenté ;
- autorise le lancement de la consultation des entreprises.

73. CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE COLLECTE DE VENAISON : Adoption du projet

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (19 voix POUR et une abstention), le Conseil Municipal :

- approuve les conditions de mise à disposition du terrain communal (emprise sur la parcelle ZX 424) à l'association de chasse bainoise – l'ACCA – avec l'engagement à construire qui s'y rattache,
- approuve les modalités financières, à savoir :
 - un loyer de 200€/an.
 - une subvention d'équipement limitée à 50 000 €, via conventionnement.
- valide le projet de construction
- fixe à 25 ans la durée de la location. Au terme de cette durée, la Commune récupérera le terrain et la construction qui y aura été érigée.
- décide la rédaction d'un acte juridique, de type bail emphytéotique.

74. DYNAMISME DES BOURGS RURAUX EN BRETAGNE : Réponse appel à candidatures



75. AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC – offre de santé : appel à projets du Département
C'est pourquoi, après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

► approuve le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire, sous réserve du classement ARS (Agence Régionale de la Santé) situant la Commune en zone « à surveiller » ou « prioritaire » qui permettrait l'éligibilité du projet à la DETR
et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de l'appel à projets 2018, à hauteur de 100 000 € représentant 12.50 % du coût de l'opération.

76. OFFRE DE SANTE – soutien à l'activité médicale : acquisition d'un divan de consultation

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de financer le divan de consultation médicale à hauteur de 2000€, sur présentation d'une facture. Le divan de consultation restera également propriété de la Commune et sera mis à disposition du Docteur Le Guillou.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

77. SERVICES PERISCOLAIRES : règlement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement périscolaire communal joint.

78. RESTAURATION COLLECTIVE : tarifs 2018 / 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer cette augmentation et fixe pour l'année scolaire 2018 / 2019 les tarifs de restauration collective comme suit :

Enfant de maternelle	3.82 €
Enfant du primaire	4.00 €
Adulte	5.40 €

79. GARDERIE MUNICIPALE : tarifs 2018 / 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer cette augmentation et fixe pour l'année scolaire 2018 / 2019 les tarifs de la garderie municipale comme suit :

	TARIFS 2018 / 2019		
	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant
Arrivée avant 8 h	1,74 €	1,59 €	1,40 €
Arrivée après 8 h	0,89 €	0,78 €	0,71 €
Départ avant 17h15	0,89 €	0,78 €	0,71 €
Départ de 17h15 à 17h45	1,74 €	1,59 €	1,40 €
Départ après 17h45	2,63 €	2,37 €	2.12 €

80. RYTHMES SCOLAIRES 2018 / 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend note des projets d'horaires des écoles de la Commune

ÉCOLE PUBLIQUE LES COLIBRIS

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h30 – 12h	8h30 – 12h	8h30 – 12h	8h30 – 12h
Pause méridienne	12h – 14h	12h – 14h	12h – 14h	12h – 14h
Après-midi	14h – 16h30	14h – 16h30	14h – 16h30	14h – 16h30

ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH, sous réserve de modifications :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h40 – 12h10	8h40 – 12h10	8h40 – 12h10	8h40 – 12h10
Pause méridienne	12h10 – 13h40	12h10 – 13h40	12h10 – 13h40	12h10 – 13h40
Après-midi	13h40 – 16h40	13h40 – 16h40	13h40 – 16h40	13h40 – 15h40

81. ECOLES : participation aux sorties scolaires 2018 / 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide de reconduire cette participation financière, pour les sorties scolaires organisées durant l'année scolaire 2018 / 2019 et fixe le montant de l'aide financière à 2.85 € / élève / sortie scolaire.

82. ECOLES : participation aux séjours scolaires 2018 / 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide de reconduire cette participation financière pour les séjours scolaires organisés durant l'année scolaire 2018 / 2019

FINANCES

83. SUBVENTIONS 2018 : délibération complémentaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
► à la majorité des voix (par 19 voix POUR et 1 abstention), d'attribuer une subvention de 320 € au Club de l'Espérance,
► à la majorité des voix (par 15 voix POUR, 4 abstentions, 1 CONTRE), d'attribuer une subvention de 320 € à l'association Théâtre Jean d'Abondance,
► A l'unanimité, de reporter à nouveau sa décision en

attente de rencontre avec les représentants des associations suivantes :

- Tous sensibles,
- USEP – école publique
- et Y'a pas de Yélé.

RESSOURCES HUMAINES

84. CDG 35 : expérimentation de la médiation préalable obligatoire

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

DECIDE d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation.

APPROUVE la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG 35, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter du 1er avril 2018, sous réserve d'une adhésion de la collectivité au principe de médiation préalable obligatoire, et sous condition d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer cette convention qui sera transmise par le Centre de gestion d'Ille et Vilaine pour information au tribunal administratif de RENNES et à la Cour Administrative de NANTES au plus tard le 31 août 2018 ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

INTERCOMMUNALITÉ

85. MARCHE POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL : groupement de commandes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'adhésion de la Commune de BAINS-SUR-OUST au groupement de commandes de fourniture de gaz naturel. ACCEPTE que la Ville de Redon soit désignée coordonnatrice du groupement.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes, telle qu'elle est présentée en annexe. AUTORISE Monsieur le Maire, ou un Adjoint, à signer ladite convention.

DIVERS

86. COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE : motion

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

► de marquer son adhésion à la motion du comité de bassin Loire-Bretagne, tel qu'indiqué dans le document ci-joint ; décide, en soutien audit comité, d'adresser copie de la présente délibération au Premier Ministre et au Ministre de la transition écologique et solidaire.

Séance du 29 juin 2018

FONCIER

87. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle ZY 477

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle ZY 477.

88. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelles MN 496 et 498

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles MN 496 et 498.

89. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelles MN 41 42

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles MN 41 - 42.

90 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelles MN 827 et 829

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles MN 827-829.

91. ACQUISITION FONCIERE Rue de Munchhouse : régularisation cadastrale

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

N° parcelles	Propriétaires	emprises
YA 248	Thérèse DAGNAUD	Environ 25 m²
YA 247	Consorts BILLARD / OLLIVIER	Environ 2 m²

► valider l'acquisition des emprises telles qu'indiquées ci-dessus ; ceci en vue de régulariser la situation cadastrale par rapport à la voirie communale ;

► adopter le prix d'acquisition à 9 € le m², selon les surfaces exactes qui seront définies par le géomètre, sachant que ses frais et ceux du notaire seront à la charge de la Commune ;
► classer les nouvelles parcelles (issues de cette division) dans le domaine public, au titre de la voirie communale ;

92. VOIE COMMUNALE 132 - LA GARINAI : régularisation cadastrale

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déléguer M. le Maire, M. GÉRARD et M. RENAUD afin qu'ils rencontrent Mme LUCAS et M. NIZAN pour envisager différentes alternatives permettant de résoudre ce problème de limite cadastrale.

PROJET TRAVAUX

93. PRESBYTERE – MAISON DES SOEURS : changement des menuiseries

Sujet reporté



94. RESERVE INCENDIE (« La Croix – verte ») : travaux de clôture

L'entreprise REDON CLOTURE AMENAGEMENT présente un devis de 3 392.52 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter ce devis de clôture et donc de confier les travaux à l'entreprise REDON CLOTURE AMENAGEMENT.

95. TRAVAUX DE VOIRIE (« La Grée de Via »)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'engagement de ces travaux.

BUDGET-FINANCE

96. BP 2018 CAMPING : décision modificative

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative du budget annexe du CAMPING, permettant les ajustements de certains crédits budgétaires.

AFFAIRES SCOLAIRES

97 RYTHMES SCOLAIRES 2018 / 2019 – horaires

École publique Les Colibris :

	Lundi- Mardi- Jeudi - Vendredi
Matin	8h30 – 12h
Pause méridienne	12h – 14h
Après-midi	14h – 16h30

École privée Saint Joseph :

	Lundi- Mardi- Jeudi - Vendredi
Matin	8h40 – 12h10
Pause méridienne	12h10 – 13h40
Après-midi	13h40 – 16h25

Le Conseil Municipal prend acte des nouveaux horaires scolaires applicables à compter de la rentrée prochaine (septembre 2018) dans les 2 écoles de BAINS-SUR-OUST.

URBANISME

98. COMMUNE DE REDON : révision du Plan Local d'Urbanisme

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Il est pris bonne note de la voie de contournement au nord de REDON, sur SON territoire.

Cet aménagement a des répercussions directes sur le trafic routier bainsois ; l'intérêt étant, pour BAINS-SUR-OUST, de limiter la circulation des camions à travers le centre-bourg.

99. COMMUNE DE SIXT-SUR-AFF : révision du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur Jean-Marc CARREAU, Adjoint en charge de l'urbanisme, présente les grands points du projet de SIXT-SUR-AFF.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

DIVERS

100. RGPD Règlement Général sur la Protection des Données : convention CDG35

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ d'adhérer au service mutualisé de Délégué à la Protection des Données (DPD) proposé par le CDG 35,
- ▶ de privilégier l'adhésion via REDON agglomération, si les conditions de minima indiquées ci-dessus sont respectées,
- ▶ d'adopter la convention correspondante, d'une durée de 3 ans,

101. SERVICE D'ANIMATION SPORTIVE : Demande contrat d'apprentissage BPJEPS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande. La volonté des Elus est de favoriser l'accueil des jeunes bainsois dans le cadre de leur formation, majoritairement pour des stages. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas catégoriquement à accueillir des jeunes domiciliés hors commune (cela s'est déjà vu) mais la demande d'apprentissage formulée par Melle Laurie SABOT a des incidences financières relativement conséquentes et il n'y a pas de réels besoins (ni de futur poste à pourvoir) au sein du service d'animation sportive.

102. FETE DE L'ILE AUX PIES – service de sécurité

A l'issue de ce débat et à la majorité des voix (17 POUR, 3 CONTRE et 1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- ▶ de prendre en charge 50 % de la dépense relative aux services de sécurité de la fête de l'île aux Pies fin juillet (au vu des 2 devis présentés) dans la limite de 2 131 € ;
- ▶ demande à l'Association Fest'île aux Pies, en cas de bénéfice, d'allouer une somme de 1000 € pour un équipement sur le site naturel de l'île aux Pies, en concertation avec la mairie.

103. MAISON DES ASSOCIATIONS : système d'alarme

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ▶ donne un accord de principe sur l'installation d'un système d'alarme dans la maison des associations ;
- ▶ souhaite, vu le caractère provisoire de cette installation, privilégier une formule location ;
- ▶ délègue Monsieur le Maire et Monsieur Joseph GÉRARD pour négocier avec la société NEXECUR et retenir l'offre la plus intéressante.

104. STADE – acquisition d'un tableau d'affichage des scores

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (19 POUR, 0 CONTRE et 2 abstentions), le Conseil Municipal :

- ▶ donne un accord de principe sur l'acquisition d'un tableau d'affichage des scores au stade municipal ;
- ▶ délègue Monsieur le Maire et Monsieur Joseph GÉRARD pour demander des compléments d'information et retenir l'offre la plus intéressante.

105. Vente de bois

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (20 POUR, 0 CONTRE et 1 abstention), le Conseil Municipal :

- ▶ donne un accord de principe pour vendre le bois à des particuliers ;
- ▶ confie à M.M. Jean-Marc CARREAU, Philippe RENAUD, Isabelle HURTEL et Daniel BARRE la gestion de ces ventes de bois (d'en fixer les conditions et le prix).

Séance du 2 août 2018

FONCIER

106. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption - parcelle MN 429

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle MN 429.68.

PROJETS – TRAVAUX

107. AMENAGEMENT VOIRIE – travaux rues pourtour église

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la Commission d'analyse des offres et ainsi retenir l'offre (mieux disante) de l'entreprise LEMEE LTP de SAINT-DOLAY, pour un montant de 185 959.84 € HT.

108. VOIRIE - travaux de modernisation et sécurisation – programme 2018

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la Commission d'analyse des offres et ainsi retenir l'offre (mieux disante) de l'entreprise COLAS – Agence de RENNES - pour un montant de 54 076.35 € HT correspondant à la variante en enrobé mi-chaud (Easycold).

109. VOIRIE - travaux entretien P.A.T.A.

Les offres sont basées sur la fourniture et la mise en œuvre de 35 tonnes d'émulsion.

4 devis sont parvenus en Mairie :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise LEMEE LTP pour les travaux d'entretien du réseau routier communal.

LEMEE LTP	24 290.00 € Avec compactage
-----------	-----------------------------

110. PRESBYTERE – MAISON DES SOEURS : changement des menuiseries

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de changement des ouvertures et de confier les travaux à l'entreprise Ouvertures Gaciliennes

OUVERTURES GACILIENNES	29 741.05 €
------------------------	-------------

111. VESTIAIRES-TRIBUNES Football : travaux chauffage

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise DAGNAUD pour la fourniture et la pose d'une chaudière à gaz et de radiateurs dans les vestiaires-tribunes de football

OBJETS / PRESTATIONS	ENTREPRISES	MONTANTS H.T.
Fourniture et pose d'une chaudière à gaz (chauffage et fourniture d'eau chaude)	DAGNAUD	16 685.00 €
Fourniture et pose de radiateurs	DAGNAUD	1 990.00 €
TOTAL H.T.	18 675.00 €

RESSOURCES HUMAINES

112. RECRUTEMENT AGENTS NON TITULAIRES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner délégation au Maire – ou, en cas d'empêchement, à un Adjoint - pour procéder aux recrutements nécessaires, dans le cadre de contrats à durée déterminée

(CDD) qui pourront être renouvelés selon les nécessités de service.

DIVERS

113. SERVICES TECHNIQUES : acquisition engin motorisé d'occasion

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la Commission d'analyse des offres et ainsi retenir l'offre de l'entreprise NOREMAT de LUDRES (54), pour un montant de 1 41 500 € HT.

114. PANNEAU LUMINEUX : évolution WEB

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (21 voix POUR et un CONTRE), le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise CHARVET concernant le paramétrage WEB du panneau lumineux.

-La fourniture, l'installation et l'hébergement du kit Web : 2 270.00 € HT

-L'abonnement GPRS Web 19 € HT / mois / panneau

115. ENGAGEMENT DE DEPENSES : acquisitions et travaux divers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'engagement des dépenses d'investissement telles que décrites ci-dessous ;

OBJETS / PRESTATIONS	ENTREPRISES	MONTANTS H.T.
Rénovation appartement Résidence Nominé	RAGUET	4 630.60 €
Revêtements muraux		
Rénovation appartements Résidence Nominé	MENARD	8 480.27 €
Remplacement menuiseries		
Aménagements paysagers - Calvaire Place Nominé	REDON CLOTURE	Dans la limite de (*) 12 599.22 €
Acquisition 8 ordinateurs portables – Ecole publique	EXPERTSYS	3 552.00 €
Acquisition désherbeur thermique	L'HERMITAGE	2 768.00 €
Acquisition autolaveuse - Ecole / garderie	P.L.G.	3 013.37 €
Remplacement poteau incendie Grande Rue	SAUR	1 933.58 €
Organigramme clés / cylindres	L.T.M.	3 191.11 €

116. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : fête chapelle Saint Laurent

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 1000€ au Comité de sauvegarde de la Chapelle Saint Laurent à l'occasion des festivités organisées pour les 40 ans de l'association.



Séance du 18 septembre 2018

FONCIER

117. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelles MN 27 28 29

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles MN 27 28 29.

118. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle YA 355

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle YA 355.

PROJETS – TRAVAUX

119. RENOVATION ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE : marchés de travaux

LOT	LIBELLÉ	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
2	VRD espaces verts	ROBERT – Bains sur Oust	42 788.30 €
3	Démolition – gros œuvre	WIGNON – Guipry Messac	374 186.49 €
5	Couverture ardoises et zinc	JOLIVET GUILLEMER – Ste Anne /V	68 536.72 € (*)
6	Menuiseries extérieures	JOUNEAU – Bains sur Oust	101 196.33 €
8	Menuiserie intérieure	PARIS – Allaire (56)	66 996.60 €
9	Cloisons doublage isolation	LEGAL – Bain de Bretagne	43 934.40 €
10	Plafonds suspendus	MORAND BEREÉ – St Jacques de la Lande	100 400.54 €
11	Revetements sols - falaise	MARIOTTE – Noyal sur Vilaine	57 696.21 €
13	Monte-charge	A B H – Pacé	11 340.00 €
14	Plomberie chauffage ventilation	ROQUET – Redon	71 509.28 €
15	Électricité	Pays de Vilaine électricité - Redon	74 716.66 €
TOTAL Marchés de travaux attribués ...			1 013 301.53 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ de se conformer à l'avis de la commission ;
- ▶ de déclarer infructueux les lots 1, 4, 7 et 12 pour les motifs qui ont été précisés ;
- ▶ d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises mentionnées ci-dessus et pour les montants indiqués

120. CONSTRUCTION MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE : marché de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide confier la maîtrise d'œuvre du projet de maison de santé au cabinet d'architecture BLEHER de PLUMELEC.

BUDGET - FINANCES

121. BP 2018 CAMPING : décision modificative n°2

Monsieur Joseph GERARD, Adjoint en charge des finances, propose à l'assemblée d'adopter une nouvelle délibération modificative afin d'ajuster certains crédits du budget CAMPING, comme suit :

BUDGET ANNEXE DU CAMPING – Montants Hors Taxe

DEPENSES INVESTISSEMENT		
article	Libellé article	Montant
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 8 000 €
2312	Aménagement de terrains	- 8 000 €
TOTAL		0

RESSOURCES HUMAINES

122. EMPLOI AIDÉ – PEC – services techniques

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de recruter une personne dans le cadre d'un contrat PEC - Parcours Emploi Compétences. pour un poste, à temps complet, afin d'intégrer les services techniques de la Commune; Date d'effet souhaitée : 15 octobre 2018 ;

INTERCOMMUNALITÉ

123. REDON AGGLOMERATION : transports scolaires vers la piscine

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de cette nouvelle convention.

124. OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS DU PAYS DE REDON : financement

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (19 POUR et 2 CONTRE), le Conseil Municipal :

- ▶ approuve l'octroi d'une participation financière à l'OFIS à hauteur de 402,61€ pour l'année 2018 ;
- ▶ approuve les termes de la convention proposée par Redon Agglomération pour officialiser ce soutien financier ;
- ▶ précise que cette décision n'engage aucunement la commune pour l'année 2019 et les années suivantes ; il est préconisé que les bénéficiaires, afin de les responsabiliser, financent directement les prestations qu'ils demandent auprès de l'OFIS.

125. GROUPEMENT D'EMPLOYEURS SPORTIFS EN PAYS DE REDON : financement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ▶ approuve l'octroi d'une participation financière au GESPR à hauteur de 479,57€ pour l'année 2018 ;
- ▶ approuve les termes de la convention proposée par Redon Agglomération pour officialiser ce soutien financier ;
- ▶ précise que cette décision n'engage aucunement la commune pour l'année 2019 et les années suivantes, d'autant que les TAP ont été annulés à Bains-sur-Oust ; il est préconisé que les bénéficiaires, afin de les responsabiliser, financent directement les prestations qu'ils demandent auprès du GESPR ;

DIVERS

126. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Redevance réseau gaz 2018

Pour l'année 2018 et considérant une longueur de réseaux de 3 281 ml, la redevance s'élève à 258 €. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le montant de cette redevance due par GrDF et de procéder à son recouvrement.

127. « MEMORIAL NOMINOË » : convention tripartite de cogestion

Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal souhaite étudier plus précisément le projet de convention (objet, assurances, sécurité, responsabilités...). La décision est reportée.

128. ACQUISITION JEUX POUR ENFANTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider l'acquisition de ces deux jeux et délègue Monsieur Joseph GERARD afin qu'il négocie avec le fournisseur une offre globale incluant un sol amortissant de qualité autour de ces jeux.

129. JUMELAGE SAINT JEAN DE VEYLE – participation financière FNACA

La Commune prendrait en charge les frais liés à ce séjour, par contre la FNACA s'engage à verser une participation à hauteur d'environ 5 000 €. Le reste à charge pour la collectivité est estimé à 2 000 €.

130. « CONCERT DE POCHE » – convention de partenariat chauffage

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le partenariat avec l'Association «Les Concerts de Poche ».

131. MUR D'ESCALADE – mise à disposition Club de natation du Pays de Redon

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande de mise à disposition du mur d'escalade de la salle de sports émise par le cercle des nageurs du Pays de Redon. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux sous réserve que ledit club de natation concède certaines prestations ou interventions au profit des Bains.

132. STADE MUNICIPAL – stockage de matériel sportif

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 voix POUR et 3 abstentions), le Conseil Municipal décide de valider l'acquisition d'un container d'occasion à installer sur le stade afin d'y stocker du matériel sportif.

Séance du 26 octobre 2018

FONCIER

133. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption - parcelles YC 174-279-282

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles YC 174-279-282.

134. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle YD 206

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle YD 206.

135. PROJET MAISON DE SANTE ET VOIRIE : Intérêt d'acquisition foncière complémentaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

▶ Confirme l'intérêt pour la Commune d'exercer son droit de préemption et d'acquérir les parcelles cadastrées MN 91-92 et YA 43 pour l'extension de la maison de santé (nouvelle construction et/ou parking) et l'aménagement de la voie communale rue du Rampono.

▶ Précise qu'un emplacement réservé devra être positionné sur ces parcelles dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

▶ Autorise Monsieur le Maire à engager des négociations avec les propriétaires concernés.

136. ACQUISITION FONCIERE Rue du Clos de la Ninochais – frais supplémentaires

Au vu de l'intérêt pour la collectivité d'acquérir cette emprise et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter, à titre exceptionnel, la prise en charge des frais de levée hypothécaire (banque et notaire) qui seront remboursés au propriétaire concerné, au vu d'un justificatif de paiement.

URBANISME

137. TAXE D'AMENAGEMENT – Taux et exonérations

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ▶ DECIDE d'abroger toutes les délibérations précédentes relatives à la taxe d'aménagement à compter du 1er janvier 2019
 - ▶ DECIDE, sur l'ensemble du territoire communal, de maintenir la taxe d'aménagement au taux unique de 2 %
 - ▶ DECIDE d'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :
 - 100 % des surfaces annexes à usage de stationnement des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 du code de l'urbanisme (logements sociaux) et ne bénéficiant pas de l'exonération totale
 - 100 % des abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable
 - 100 % des surfaces des maisons de santé conformément à l'article 98 de la loi de finances pour 2018.
- L'adoption ou la renonciation à la taxe d'aménagement vaut pour une période minimale de 3 ans. La présente délibération est valable un an, reconductible d'année en année. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

PROJETS - TRAVAUX

138. RENOVATION ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE : marchés de travaux DCE 2

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ De se conformer à l'avis de la commission ;
- ▶ De déclarer infructueux les lots 1, 4A et 4B pour les motifs qui ont été précisés ; une 3ème consultation d'entreprises devra être lancée ;
- ▶ D'attribuer les marchés de travaux aux entreprises mentionnées ci-dessus et pour les montants indiqués :



LOT	LIBELLÉ	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
7	Serrurerie	Métallerie FRANCOIS – Bains sur Oust	37 582.00 €
12	Peinture	PENIGUEL – Guipry Messac (35)	17 583.45 €
T O T A L Marchés de travaux DCE 2 ...			55 165.45 €
T O T A L Marchés de travaux attribués le 18 septembre 2018 ...			1 013 301.53 €
T O T A L CUMULÉ des Marchés de travaux ...			1 068 466.98 €

139. MEDIATHEQUE : système détection intrusion

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter les deux devis de la Société NEXECUR tels que présentés ci-dessous.

► Le premier, pour le matériel de détection et la sirène de la future médiathèque : 7 083.61 € HT (remise de 5 %)soit 8 500.33 € TTC
NEXECUR doit faire le câblage en même temps que l'électricien.

► Le second, concerne la prestation de télésurveillance pour la maison des associations qui accueille actuellement et temporairement (durant les travaux) la bibliothèque et l'espace multimédia :
en formule location : 66.50 € HT soit 79.80 € TTC par mois
+ Frais d'installation à 199.00 € HT soit 238.80 € TTC

140. EXTENSION ATELIER TECHNIQUE : Mission de Coordination S.P.S

La SARL MAHE environnement a transmis une offre : 1 005.00 € HT soit 1 206.00 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de la Société SARL MAHE, aux conditions exposées ci-dessus.

141. ENGAGEMENT DE DEPENSES : acquisitions et travaux divers

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les devis présentés ci-dessous (dépenses d'investissement) :

OBJETS / PRESTATIONS	ENTREPRISES	MONTANTS H.T.
Jeux pour enfants square de l'Oust + sol amortissant	SYNCHRONICITY	13 476.88 €
Menuiseries extérieures aluminium Salle polyvalente	JOUINEAU	15 058.04 €
2 radars pédagogiques solaires	LACROIX	4 788.77 €
Panneaux STOP (30)	LACROIX	1 937.52 €

142. CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – Demande de fonds de concours auprès de REDON Agglomération

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
► adopte l'opération de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire ;
► arrête les modalités de financement telles qu'indiquées ci-dessous,
► sollicite la subvention auprès de REDON Agglomération, au titre des fonds de concours, à hauteur de 84 842 €,

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant	%
ETAT - DETR Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (*)	120 000 €	15,05%
ETAT - Fonds ministériels T.I.L. - Travaux d'Intérêt Local	30 000 €	3,76%
DEPARTEMENT - Amélioration de l'accessibilité des services au public	100 000 €	12,54%
EPCI - REDON AGGLOMERATION - Fonds de concours	84 842 €	10,64%
TOTAL SUBVENTIONS ATTENDUES	334 842 €	42,00%
FINANCEMENT COMMUNAL	462 410 €	58,00%
T O T A L	797 252,15 €	100,00%

143. PROJETS EOLIENS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se conformer à l'avis de la Commission Environnement et émet un AVIS DEFAVORABLE aux projets éoliens sur la Commune de Bains-sur-Oust, en l'état actuel, pour les raisons suivantes :

- les 2 contraintes fortes du territoire : l'aérodrome et le site Natura 2000,
- les paramètres de hauteur des éoliennes envisagées,
- les nuisances signalées sur des parcs déjà installés.

Par ailleurs, le Conseil Municipal regrette la répartition financière afférente à ces projets éoliens.

BUDGET - FINANCES

144. BP 2018 CAMPING : décision modificative n°3

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative telle que décrite ci-dessous.

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
article	Libellé article	Montant
63513	Autres impôts locaux / taxe d'aménagement	+ 3 200 €
64131	Rémunérations	- 2 500 €
6451	Cotisations URSSAF	- 700 €
T O T A L		0

AFFAIRES SCOLAIRES

145. ÉCOLE PUBLIQUE : Bilan de fonctionnement 2017

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:
► Approuve le bilan présenté,
► Adopte le coût moyen à l'élève, en maternelle et en élémentaire, qui servira de base de calcul pour :
- la participation aux charges de fonctionnement de l'école privée,
- la participation des communes de domicile pour les élèves accueillis à BAINS-SUR-OUST dans le cadre des cas dérogatoires prévus par la loi.

146. ÉCOLE PRIVÉE : participation aux charges de fonctionnement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée décide:
► De fixer le montant de la participation à verser à l'école privée pour la présente année scolaire 2018/2019, à 70 746.43 €.
Cette somme fera l'objet de 10 versements mensuels, avec un ajustement sur les acomptes déjà opérés. Le dernier versement

(le solde) sera effectué uniquement au vu du bilan financier fourni par l'école privée, en fonction des charges de fonctionnement. Les acomptes versés seront d'un montant constant jusqu'à l'approbation de la nouvelle délibération et une régularisation sera ensuite effectuée.

► D'octroyer la subvention « fournitures scolaires individuelles » pour un montant de **1 302.72 €**.

147. ÉCOLE PRIVÉE : participation pour le renouvellement du mobilier

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'École privée une aide maximale pour l'année 2019 de 2 798.64 € qui sera limitée au montant de la facture d'acquisition du mobilier scolaire, et versée sur présentation de cette dernière.

148. ÉCOLE PRIVÉE : participation pour l'équipement informatique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'École Privée une aide maximale de 1 059.84 € pour l'année 2019 qui sera limitée au montant de la facture d'acquisition du matériel informatique, et versée sur présentation de cette dernière.

BUDGET - FINANCES

149. VACANCE DE POSTE : Procédure de recrutement agent administratif

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De valider le recrutement d'un agent titulaire qui sera affecté au service administratif de la Commune ;
- D'autoriser la procédure de recrutement sur un emploi de catégorie B ou C, à temps complet ;
- D'autoriser, si besoin, le recours à un agent temporaire contractuel (en direct ou via le centre de gestion)

150. RECENSEMENT DE LA POPULATION : Rémunération des agents recenseurs

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De procéder au recrutement de 6 voire 7 agents recenseurs ;
- D'adopter les tarifs de rémunération présentés ci-dessous ;

RECENSEMENT DEMOGRAPHIQUE	Propositions 2019
Feuille logement	1.00 €
Bulletin individuel B.I.	1.40 €
Majoration B.I. recensement internet	0.10 €
Bordereau district	7.50 €
½ journée de formation	35 €
Tournée reconnaissance	35 €
Forfait kilométrique par agent (*)	200 €
Prime de fin de mission (**)	100 €

INTERCOMMUNALITE

151. REDON AGGLOMERATION – Transfert de charges – CLETC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
o D'approuver le rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges du 10 septembre 2018,

o De notifier à Monsieur le Président de REDON Agglomération la décision du conseil municipal,
o De prendre acte de l'impact pour les communes concernées sur le montant de l'attribution de compensation à compter de 2018,

152. REDON AGGLOMERATION – Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la CCPR

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix (19 voix « POUR » et 1 ABSTENTION), le Conseil Municipal prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et n'émet pas d'observations particulières.

DIVERS

153. Demande de subvention exceptionnelle : Association « échiquier de l'Oust »

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix (19 voix « POUR » et 1 ABSTENTION), le Conseil Municipal :
► donne son accord pour que Monsieur le Maire étudie la demande présentée et rencontre Madame LANRIVAIN ;
► souhaite privilégier l'utilisation du local des Associations « L'Outil en Mains » et « le cercle de généalogie » plutôt que la salle de l'Oust.

154 /Demande de mise à disposition gratuite de salle : Comité d'Entreprise Société S.C.M.

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix (19 voix « POUR » et 1 ABSTENTION), le Conseil Municipal :
► donne son accord pour que Monsieur le Maire étudie la demande présentée et rencontre Madame LANRIVAIN ;
► souhaite privilégier l'utilisation du local des Associations « L'Outil en Mains » et « le cercle de généalogie » plutôt que la salle de l'Oust.

155. CONGRES DES MAIRES : prise en charge des frais

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix (18 voix « POUR » et 2 ABSTENTIONS), le Conseil Municipal décide d'adopter les modalités de prise en charge des frais liés au Congrès des Maires comme suit :

Frais / Participants	Maire	Adjoint	Conseiller municipal	Membre du personnel
Inscription / entrée				
Déplacement (train, car, taxi, métro ...)	Pris en charge par la Commune			
Hébergement				
Restauration	Non pris en charge par la Commune			Pris en charge par la Commune

156. BOULANGERIE FOURNIL DU PONT QUENOT : Distributeur de baguettes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
► Emet un avis favorable pour le positionnement du distributeur de baguettes au village Saint Marcellin, Route Départementale n° 67, sous réserve :
• D'obtenir l'accord des riverains et du Conseil Départemental quant à l'emplacement
• De respecter les mesures de sécurité

► Suggère à M. BEAUME et Mme MARIVIN d'étudier un nouvel emplacement au niveau des 4 Vents, le long de la Route Départementale n° 873 (où le trafic routier est plus important)



SERVICES MUNICIPAUX

Bibliothèque Municipale

Changement de locaux

Cet été, la bibliothèque a déménagé dans la maison des associations pour laisser la place aux travaux de rénovation et d'extension. Un travail effectué grâce à une solide équipe : Louise et Anne-Michelle, les bénévoles de la bibliothèque, les jeunes du dispositif argent de poche. Les services techniques sont également intervenus pour transporter les gros meubles. La bibliothèque garde les mêmes horaires :
Mardi : 16 h 30 – 18 h 30
Mercredi : 10 h – 12 h et 14 h 30 – 18 h 30
Vendredi : 16 h 30 – 18 h 30
Dimanche : 10 h – 12 h



Le Petit cirque de A à Z

Le mercredi 24 octobre, pendant les vacances de la Toussaint, la bibliothèque invitait Gaëla Gauthier de la Compagnie Casus délirés, a joué Le Petit cirque de A à Z. Un spectacle drôle qui a permis aux enfants (et aux adultes !) de voir l'alphabet différemment.



Les accueils tout-petits

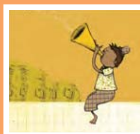
Après les accueils de classe, les accueils tout-petits ont repris le 22 novembre à la bibliothèque de Bains. Chaque mois, de novembre à juin, Louise et Laurence accueillent les enfants de 0 à 3 ans et leur parent, grands-parents, assistant (e) s maternel (le)s pour une séance d'histoires et de chansons. Les séances sont gratuites mais l'inscription est nécessaire auprès de la bibliothèque (par mail bmbainssuroust@orange.fr ou par tél. 02 99 91 61 80) :

- Jeudi 20 décembre
- Jeudi 17 janvier
- Jeudi 7 février
- Jeudi 7 mars
- Jeudi 4 avril
- Jeudi 9 mai
- Jeudi 20 juin pour le spectacle



Les Minuscules

Comme chaque mois de novembre, les bibliothèques du réseau organisent un festival (d'animations, de lectures, de spectacles) dédié aux tout-petits : Les Minuscules. Cette année, la bibliothèque a invité Flora Josse, de La Valise à Pouet Pouet. Deux ateliers d'éveil musical étaient organisés : l'un pour les 0-3 ans, l'autre pour les 4-5 ans.



Téléthon

Le dimanche 9 décembre, la bibliothèque organise une braderie de livres au profit du Téléthon, sous le préau de la maison des associations, de 10 h à 13 h. L'occasion de renouveler sa bibliothèque personnelle à moindre frais et de faire une bonne action :

Entre 0 et 1 kg de livres = 2 €
Entre 0 et 1 kg de revues = 0.50 €
1 € les 5 CD



Spectacle de Noël

Le mercredi 12 décembre à 10 h, c'est Fabrice Mondejar, auteur nouvellement installé dans le pays de Redon, qui est venu animer un atelier de papier découpé. Une technique utilisée pour la création de ses albums. L'atelier était précédé d'un spectacle de Noël, réalisé à base de papier découpé également.



Charte des bénévoles

Une charte des bénévoles de la bibliothèque a été adoptée. Ce document permet de reconnaître le rôle de chacun dans le bon fonctionnement de la bibliothèque (employées, bénévoles et municipalité). Une première ébauche a été réalisée par Dominique Hemery-Besnard et Louise Sebillet (inspirée des chartes des communes environnantes). La charte a ensuite été modifiée en fonction des différentes remarques des bénévoles. En reconnaissance de leur implication, les bénévoles pourront accéder désormais au service de la bibliothèque gratuitement. La charte a été signée le 6 décembre entre chaque bénévole et Monsieur Derval. L'occasion pour tous de se retrouver autour d'un pot de l'amitié.

Heure du conte

A partir du 5 décembre, la bibliothèque organise une « heure du conte ». Les enfants à partir de 4 ans, (et leurs parents, grands-parents) sont invités à venir écouter des histoires, lues par Louise et des bénévoles, à 10 h 30 un mercredi par mois. L'animation est gratuite et il n'est pas nécessaire de s'inscrire.

- Mercredi 5 décembre
- Mercredi 16 janvier
 - Mercredi 6 février
 - Mercredi 6 mars
 - Mercredi 3 avril
 - Mercredi 15 mai
 - Mercredi 12 juin



SALON DE LA GASTRONOMIE 2018

Ainsi s'est achevée cette 7ème édition du salon de la gastronomie le week-end du 17 et 18 novembre, la salle des sports s'est transformée en véritable palais des saveurs, ce qui a ravivé gourmards et les gourmets !!

Chacun a pris le temps de flâner, goûter, échanger et savourer avec la quarantaine d'exposants, On pouvait y trouver des bières, vins, cidres, spiritueux, ou manger, miel, chocolats, nougats, charcuterie, laits, pains médiévaux et fromages et autres glaces et gâteaux.

Les animations culinaires sont toujours une attraction attendue des visiteurs, ces derniers sont invités à goûter les préparations des chefs, pour leur plus grand plaisir !

En parallèle du salon, le samedi matin la 4ème édition de la **RANDO des TOQUÉS**, reprise par l'association les Randonneurs Bainsois depuis l'année passée, comptait cette année 190 « Toqués », qui avaient la possibilité de goûter différentes préparations culinaires sur le parcours de 8km. Et sans oublier le dimanche le **VIDE CUISINE**, une dizaine d'exposants, pour cette 3ème édition,



Le centre de Loisirs Nominöë

Au Centre de Loisirs Nominöë, je prends le temps de jouer, d'expérimenter, de créer, de courir, de sauter, de rêver, de me reposer, d'observer, de dessiner, de manipuler, de papoter, de lire, DE GRANDIR, de réfléchir, de décider de construire, de bricoler, de chanter, de rigoler, de rencontrer les autres enfants, d'écouter des histoires ...

Chaque matin, je choisirai l'espace dans lequel je désire m'épanouir, si je souhaite en changer, je m'oriente vers un autre espace. Par contre toute activité bricolage commencée, doit être terminée pour éviter le gaspillage.

Le Centre de Loisirs est ouvert, tous les mercredis et à chaque période de vacances scolaires, de 9h à 17h. Une garderie gratuite est proposée à partir de 7h30 (7h sur demande) jusqu'à 18h30.

Les inscriptions (obligatoires) se font, soient par mail, par téléphone, par sms.
☎ 06.74.87.12.92 ✉ centerdeloisirs@bainssuroust.fr

NOUVEAU BLOG !!! <http://centredeloisirsbainssuroust.toutmoncentre.fr>



L'ESPACE JEUNES VOUS PROPOSE ...

PROJET D'AUTOFINANCEMENT QU'EST-CE QUE C'EST ?

Durant les vacances scolaires, jusqu'au printemps 2019 les enfants de l'ESPACE JEUNES de BAINS SUR OUST pourront participer à un projet d'autofinancement.

Les jeunes ont déjà décidé, avec l'aide de l'encadrant, des actions d'autofinancement à mettre en œuvre pour leurs projets... Elles sont de plusieurs types : vente de produits alimentaires (crêpes, confiseries, boissons...), organisation d'événementiels (tournois sportifs, loto...), vente d'objets divers, de créations artistiques réalisées par les jeunes, travaux ou services rendus.

Pendant le mois de juillet les enfants ont pu y participer en lavant des voitures et en préparant les cadeaux de la course des « Pies en folie ». Durant les dernières vacances les enfants ont fait de la peinture pour le nouveau lieu « ESPACE MULTIMEDIA » Ils pourront poursuivre leurs travaux durant les vacances de Noël.



CES PROJETS, LEUR PERMETTRONT D'ACCEDER A UN VOYAGE AU PARC ASTERIX A PRIX REDUIT POUR LES ENFANTS AYANT PARTICIPE AUX ACTIVITES D'AUTOFINANCEMENT !

VACANCES DE NOEL				
E.J = 9h30/12h30 - 13h30/17h30				
Pique-nique tous les mois				
Lundi 24 DECEMBRE	Mardi 25 DECEMBRE	Mercredi 26 DECEMBRE	Judi 27 DECEMBRE	Vendredi 28 DECEMBRE
Matin		E.J/	E.J Projet autofinancement Peinture E.J	ROLLER / BOCCY En salle 10h00/12h Tarif A
Après-midi	CLOSED	E.J/	PATINOIR En famille 13h00/18h30 Tarif C	E.J/
Lundi 31 DECEMBRE	Mardi 1er JANVIER	Mercredi 2 JANVIER	Judi 3 JANVIER	Vendredi 4 JANVIER
Matin	CLOSED	E.J/	E.J Tournois Fifa	CUISINE Rd 10H00 centre de loisir
Après-midi		Escalade 14h/16h Tarif A	E.J Projet autofinancement Peinture E.J	E.J GOUTER

LA GYM à BAINS SUR OUST

GYM DOUCE

Cela fait maintenant 3 ans que l'activité « gym douce » a vu le jour sur Bains sur Oust. Avec 11 adhérents l'activité prend de l'ampleur d'année en année.

L'activité a pour but de travailler l'équilibre, la mémoire, la posturologie du quotidien et la prévention des chutes...sans oublier de se retrouver pour certaines occasions autour d'un gâteau et d'un café.

N'hésitez pas à rejoindre le groupe.
Renseignements auprès de Clément PROVOST au 06888879623



GYM ADULTES

Après avoir été une association, l'activité GYM adultes est devenue « ACTIVITE COMMUNALE »

35 FEMMES ET UN HOMME composent le groupe.

Nous nous retrouvons tous les jeudis soir à la salle polyvalente de 19H00 à 20H00, nous travaillons sur un fond musical (CUISSSES ABDOS FESSIERS...).



INTERCOMMUNALITE

Concours Ecl'ose édition 2019



Le concours Ecl'Ose
Un concours pour valoriser les entrepreneurs du Pays de Redon et promouvoir l'esprit d'entreprendre.

Qui peut participer ?
Les personnes de plus de 16 ans ou toute organisation porteuse d'une action entrepreneuriale, d'un projet ou d'un rêve.

5 catégories



Accès à la rampe de lancement : redon-attractivite.bzh/ecl'ose



Redon Agglomération

Le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays de Redon s'est transformée en communauté d'agglomération. Cette évolution statutaire, consécutive à la loi NOTRE, permet de porter un projet de territoire particulièrement ambitieux.



Par ailleurs, ce statut attribue à REDON Agglomération de nouvelles compétences notamment, l'organisation des mobilités qui comprennent le transport scolaire, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

A la suite de la dissolution du Pays de Redon intervenue également le 1er janvier, les missions de celui-ci ont été en grande partie reprises par l'Agglomération, notamment le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) et le Contrat Local de Santé (CLS).

Les 31 communes-membres conservent de nombreuses prérogatives, en particulier en matière des affaires scolaires, de gestion d'équipements publics, d'urbanisme, pour certains services à la population, le soutien à la vie associative, l'aménagement des bourgs, la voirie communale, la gestion de proximité ainsi que celles dévolues par l'État, l'état civil notamment... Les conseils municipaux gardent donc toute leur autonomie de décision dans ces domaines.

Cette transformation est une opportunité que nous saisissons pour poursuivre notre développement et exprimer la montée en puissance de notre territoire entre les métropoles de Rennes et de Nantes, les agglomérations de Saint-Nazaire, La Baule-Guérande et Vannes. En élargissant la palette des compétences communautaires au cadre réglementaire exigé, notamment la mobilité et la prévention des inondations, nous répondons mieux ainsi aux besoins des habitants des 31 communes-membres.



Transports scolaires : REDON Agglomération s'engage !

Dans les priorités du projet de territoire, les élus de REDON Agglomération avaient relevé la nécessité d'engager des réponses adaptées et innovantes sur la mobilité et l'offre de transport afin de consolider les pôles-relais du territoire.

C'est pour répondre en partie à cette problématique que l'intercommunalité se saisit à partir du 1er janvier 2019 de la compétence des mobilités en devenant Autorité Organisatrice des mobilités. Concrètement, pour le transport scolaire, qu'est-ce que cela change ?

► Pour les enfants déjà inscrits à l'année pour 2018-2019, rien ne change ! Les interlocuteurs communaux et régionaux actuels restent les mêmes jusqu'à la fin de l'année scolaire.

► Pour les enfants s'inscrivant à partir du 1er janvier 2019, domiciliés en Loire-Atlantique, la démarche se fait directement auprès du service transport de REDON Agglomération.

Pour les autres élèves, l'inscription continue de s'effectuer auprès de la Région Bretagne, de la commune ou de l'école habituelle, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ainsi, la continuité du service de transport scolaire sera assurée, en partenariat avec les communes gestionnaires du transport scolaire et avec les Régions.

Tous les circuits et arrêts restent les mêmes pour l'année scolaire en cours.

Rentrée scolaire 2019

► Pour la prochaine rentrée scolaire 2019-2020 : les inscriptions se feront toutes au nom de REDON Agglomération

- Dans le Morbihan, inscription auprès des communes : rien ne change

- En Ile-et-Vilaine, les collégiens et lycéens devront s'inscrire auprès du service transport de REDON Agglomération, et les primaires auprès des écoles ou communes les concernant.

- En Loire-Atlantique, directement auprès du service transport de REDON Agglomération.

Dans une volonté de faciliter les démarches pour les usagers, les inscriptions pourront se faire en ligne. Les bulletins d'inscription seront disponibles sur demande auprès des mairies à partir du mois de mai. Toute sollicitation spécifique sera à adresser au service transport de REDON Agglomération.

Pour plus de précisions :

Service Transport et mobilités durables – REDON Agglomération
02 99 72 16 06 - transports@redon-agglomeration.bzh

Tri sélectif

EVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI

En faisant évoluer son service de collecte, REDON Agglomération simplifie et encourage les gestes de tri ; pour réduire et valoriser au maximum les déchets et diminuer l'impact environnemental, tout en maîtrisant les coûts.



Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.
Un doute, une question sur le tri ?
02 99 72 54 92 - www.redon-agglomeration.bzh



• Les consignes de tri sont étendues et simplifiées : **TOUS** les emballages **SANS EXCEPTION**, sont collectés via les bacs jaunes, puis valorisés. Vous pouvez donc déposer les sacs et films plastiques, les barquettes en plastiques, les pots de yaourts, de crème.

• Les bacs jaunes sont collectés toutes les 2 semaines. Les sacs jaunes ne sont plus ramassés : utilisez vos bacs !

• Un contrôle d'accès par carte est mis en place sur les déchèteries. Une carte d'accès est remise à chaque foyer ou professionnel par les ambassadeurs en même temps que les bacs de collecte. Les restrictions de volume et les taxes des dépôts pour les professionnels, ne changent pas. Le nombre de passage n'est pas limité. Les objectifs sont de :

- vérifier que les usagers des déchèteries contribuent au service ;
- tracer et attester les apports des professionnels afin qu'ils puissent justifier de leur tri ;
- réguler le nombre de véhicules circulant simultanément sur les plateformes des déchèteries et ainsi offrir à chaque usager un accueil optimal et sécurisé ;
- recentrer les missions de l'agent sur l'optimisation du tri des déchets.

• Le nombre de colonnes de tri est doublé : 70 nouveaux Points d'Apport Volontaire (PAV) sont en cours d'installation sur tout le territoire pour renforcer la collecte du verre et du papier en rapprochant les points de tri des usagers ;

• Le nouveau mode facturation est destiné à renforcer le tri et la valorisation des déchets en responsabilisant chaque foyer ou professionnel. La redevance incitative se substituera à la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères à compter du 1er janvier 2020.

La facture à blanc rafle la mise :

La redevance doit couvrir l'ensemble des coûts du service : collecte OMR et emballages, collecte des points d'apport volontaire, déchèteries. Elle sera incitative c'est-à-dire avec une partie variable proportionnelle au nombre de présentation du bac OMR au-delà de 12 par an. Adoptez dès maintenant les gestes de tri et la réduction du nombre de présentation de votre bac OMR.



Part fixe

- Part à payer au minimum pour toute utilisation du service
- A un volume de bac correspond une part fixe
- Couvre une partie des charges du budget déchets (collecte, déchèterie, moyens généraux...)



Part variable

- Est proportionnelle au volume d'ordures ménagères présenté
- Prend en compte la fréquence d'utilisation du service: plus je présente mon bac OMR plus je paie
- Couvre les charges variables comme le traitement.

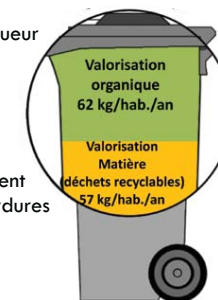
À partir des données de collecte enregistrées, des factures à blanc seront adressées à chaque foyer à partir de septembre 2019. Elles permettront aux particuliers et aux professionnels d'estimer le montant de leur future facture. Il leur appartiendra ensuite de modifier leur comportement (achat, réemploi, recyclage, compostage,...) afin de réduire leur production de déchets.

ATTENTION ! En 2019, la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) reste en vigueur et devra être acquittée.

La première facturation « réelle » de la redevance incitative interviendra en 2020.

Pourquoi ces changements ?

Des mesures ou caractérisations de la poubelle grise réalisées sur notre territoire montrent que près de 119 kg/hab/an de déchets peuvent être valorisés dans les bacs à ordures ménagères. 1 emballage sur 2 n'est pas trié ! un papier sur 2 non plus !





Tu veux ma photo ?

Depuis 2 ans, LE CANAL Théâtre du pays de Redon utilise pour sa communication les photos du patrimoine photographique local, avec l'aide précieuse du Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine.

Cette année, c'est vers vous, habitants de ce même territoire, que nous nous tournons : photos de mariage, de naissance, de la vie quotidienne ou de fête du village... mais surtout photos insolites ! Vos clichés nous intéressent !

Des premières photos du siècle dernier jusqu'aux années 70, nous recherchons vos perles rares pour illustrer la future plaquette du théâtre.

N'hésitez pas à nous contacter ! T 02 23 10 10 80

THÉÂTRE DU PAYS DE REDON
SCÈNE CONVENTIONNÉE POUR LE THÉÂTRE
PLACE DU PARLEMENT / 35600 REDON
T 02 23 10 10 80
BILLETTERIE.LECANAL@REDON-AGGLOMERATION.BZH
WWW.LECANALTHEATRE.FR

REDON
Agglomération
Bretagne Sud

Fête de la Bretagne



Une collaboration étroite avec la municipalité et les services techniques de la commune, l'OMSCL qui a eu la responsabilité de la logistique des stands de buvettes et de restauration rapide ainsi que les parkings, remercie tous les associations et bénévoles qui ont été présents pour cette fête qui a été un grand succès.



OMSCL

L'année 2018 a été une réussite pour la commune et l'OMSCL (Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs).

Salon de la Peinture et des arts Créatifs

La fréquentation du Salon de la Peinture et des Arts Créatifs qui s'est déroulé au mois de mars attire toujours autant de monde. Près de 42 exposants ont coloré la salle des sports avec des objets, tableaux, sculptures, etc..., étalés sur les stands.



Forum des associations

Comme chaque année au mois de septembre a lieu le forum des Associations.

Cette année, 32 associations étaient présentes avec leurs univers différents, danse, musique, sophrologie, course, vélo, couture, etc...

Que ce soit loisir, culture ou sport, il y en avait pour tout le monde, enfants, adultes, plus jeunes ou plus âgés.

Des nouvelles associations ont vu le jour aussi en cours d'année, comme « L'Echiquier de l'Oust », « Basket Féminin », mais aussi la participation de « BrickOuest », qui, depuis mars 2018, s'est installée sur la commune de Bains sur Oust avec plus d'un million de pièces LEGO* (briques) et LEGO Technic.



Trail des 3 Chapelles

L'évènement sportif du début de l'année avec le Trail des 3 Chapelles est toujours aussi prisé, avec près de 1000 participants.

Fête de la musique

La place Nominéo a accueilli des groupes et musiciens toute la soirée avec un éventail d'artistes aux univers différents. De la musette, des chants bretons, de la danse country, de la pop-rock et du rock, voilà ce que le public a pu entendre et participé en dansant et chantant pendant toute la soirée.



L'OMSCL lance son nouveau programme 2019 avec

- Le Salon de la Peinture et des Arts Créatifs le samedi 16 et le dimanche 17 mars 2019.
- Pour l'année 2019, le salon se fera sur 2 jours. Le samedi après-midi il y aura des animations pour petits et grands ainsi que la découverte des différents exposants et le dimanche, le public pourra découvrir les œuvres, créations et talents des artistes.
- Le Trail des 3 Chapelles le samedi 23 mars 2019.
- Participation au 39ème Tour de Bretagne des Véhicules anciens.
- La Fête de la Musique le samedi 22 juin 2019.
- Le forum des Associations le samedi 7 septembre 2019.

O.M.C.L. (Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs)
5 place Nominéo – 35600 Bains sur Oust
omscl.mt@hotmail.com



●● École Les Colibris

L'Amicale des Colibris

LE SPECTACLE

Le spectacle : « Les Expériences Spectaculaires » a attiré 250 spectateurs. Une soirée qui conforte les deux associations (ASEP de St Marie et Amicale les Colibris de Bains sur Oust) dans leur choix de proposer un spectacle à petit prix. Nous remercions l'artiste (de la compagnie du NUAGE D'OORT), les bénévoles et surtout le public pour leur participation en montant sur scène !! Rendez-vous l'année prochaine à St Marie.

La tombola (qui aide à financer le spectacle) en partenariat avec la boutique Minute Papillon a également bien fonctionné puisque 130 lots était à gagner.



LA COLLECTE DES PAPIERS/JOURNAUX...



Un grand merci aux parents bénévoles qui assurent toute l'année une permanence le dernier samedi de chaque mois (sauf en Décembre, Juillet et Aout) de 10h à 11h30 aux poulaillers au lieu-dit sous Cancave. Mais il manque de nouveaux parents pour continuer cette mobilisation qui est indispensable à l'association. Les membres de l'association remercient les Bainsois, les commerçants et les familles des écoles qui nous déposent régulièrement et avec fidélité leurs papiers. Il ne faut pas hésiter à venir à notre rencontre lors des permanences.

L'Amicale les Colibris



●● École Saint-Joseph

Une nouvelle année commence pour l'Apel...

L'association de parents d'élèves de l'école St Joseph compte cette année 10 membres. Le bureau a été en partie renouvelé lors des élections du 9 octobre : Hélène Sidoli, présidente ; Marine Goyon, vice-présidente ; Gwénaëlle Leprêtre, trésorière ; Catherine Robin, trésorière adjointe ; Laurence Riguidel, secrétaire ; et Soazic Le Calonnec, secrétaire adjointe.

L'association participe pleinement à la vie de l'école, en soutenant les actions des enseignants et en organisant des manifestations scolaires en collaboration avec les équipes éducatives. Pour mener à bien ses projets, l'APEL propose des animations et des ventes, tout au long de l'année.

Ces actions permettront notamment d'alléger le coût des sorties scolaires, financer le remplacement de jeux ou de matériels pour les cours ou les classes...



Comme l'an dernier, l'APEL organisera (« la semaine des Apel »), avec l'appui de parents bénévoles et de l'équipe éducative, autour de la science et notamment du thème de l'année : l'image.

Il ne faut pas hésiter à consulter le site internet de l'école pour vous faire une idée de toutes les actions mises en place cette année : <http://stjosephbains.toutemoncole.fr>

Pour contacter l'Apel, rien de plus simple : apel.bains@gmail.com ou bien encore la boîte aux lettres située à droite de l'entrée des maternelles.

Le prochain rendez-vous sera le vide grenier qui aura lieu le 17 mars 2019 dans les halles.

L'équipe Apel

●● LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Cercle de Généalogie des Pays d'Oust et de Vilaine

La famille Saindon réunie à Bains-sur-Oust !

Ce fut un week-end intense très fort en émotions et chaleur humaine, des rires et des larmes au moment de l'au-revoir, car il y aura un au-revoir en 2020 nous l'espérons, ce sera notre tour de rendre visite à nos cousins québécois. Que du bonheur dans cette cousinade cela donne envie d'en faire d'autres !!! En attendant le cercle de généalogie a repris ses activités.

Notre projet le plus proche est de participer aux commémorations du centenaire de la fin de la première guerre mondiale le 11 novembre prochain. Nous avons édité un livre retraçant les origines de 112 victimes figurants sur le monument aux morts de Bains. Vous trouverez tous les renseignements sur les père et mère de ces soldats ainsi que leur fratrie. Presque toutes les familles de Bains furent touchées. Ce livre sera à votre disposition le 11 novembre puis à la bibliothèque. Nos permanences ont donc lieu **tous les jeudis de 14 à 18 h au local 5 rue du Bignon** cette année nous proposons aussi, au début de la permanence du 3ème jeudi du mois une formation d'une heure et demie environ pour bien commencer et réussir sa généalogie.

Vous bénéficiez de l'aide des autres généalogistes mais aussi de notre conséquente bibliothèque de relevés et de documentation. Votre adhésion de 20 € vous donne aussi droit à l'accès gratuit à Généabank un fichier international de plus de cent millions d'actes. Nous mettons à votre disposition des ordinateurs et des logiciels pour saisir vos informations si vous souhaitez vous informatiser.

Connaître ses origines, suivre les migrations de nos ancêtres à travers la vie de leur village et de leur profession en fonction souvent des grands mouvements historiques et sociétales. Attention la généalogie est un virus pire que la grippe, il ne vous lâche pasmais c'est si passionnant !!!!

N'hésitez pas venir nous rejoindre pour partager avec nous cette passion
35cgpov@gmail.com Notre site : www.CGPOV

Tél : 02 99 91 75 42



Courir à Bains

Une nouvelle saison a débuté en septembre 2018 et le nombre d'adhérent continue sa croissance. C'est prêt de 90 personnes qui parcourent, le mardi, le jeudi après-midi ou soir et le dimanche, les routes de Bains sur Oust, réparties dans différents groupes de niveaux.

Ces joggeurs sont issus principalement de Bains, mais toutes les communes alentour sont aussi représentées, de Rieux à Carentoir ou de Peillac à Avescav, c'est tout le Pays de Redon qui pratique la course à pied en loisir. Une équipe s'est lancée le défi de faire le Marathon de Nantes en avril, souhaitons leur bonne chance. Les femmes de Courir à Bains ont participé à Octobre Rose 2018. Beaucoup d'adhérents sont présents sur les différentes courses du secteur afin de nous représenter, soyez-en remerciés. Il est toujours possible de rejoindre notre association loisir.



Toutes les infos sur : www.courirabains.fr

Courir à Bains.





KOROLLERIEN AR VRO : Une très belle année remplie d'animations et d'activités

Le groupe K.A.V s'est envolé (une première !) du 24 au 30 juillet, vers le Portugal, à Viseu pour participer à la 55^{ème} Européade : plus de 5000 danseurs et musiciens, 209 groupes venus de toute l'Europe dont 6 bretons et ... Bains sur Oust.

Une quarantaine de personnes ont pu faire ce déplacement. 2 journées ont été consacrées au tourisme sous un beau soleil, sans oublier la gastronomie locale : visite de Porto, Guarda, Belmonte, et Guimarães où nous avons été reçus à la mairie.

Nous avons participé à l'immense défilé en 34^{ème} position, applaudis par des milliers de personnes tout au long du parcours.

Nous avons assuré quelques animations de rue et accompagné les autres groupes Bretons à la cérémonie de clôture dans un stade comble.

Mais l'intérêt principal de l'Européade c'est la rencontre avec les groupes Européens : brassage des cultures traditionnelles, des mélanges de costumes de toutes les couleurs. Quel plaisir de faire danser l'An Dro aux espagnols ! Ce fut aussi l'occasion d'établir des contacts, promesses d'échanges (Espalion et Les andalous de Madrid par exemple).

Ce voyage a bien sûr été le point fort de l'année d'une année exceptionnelle d'activité, en s'impliquant dans la vie associative de la commune.



K.A.V c'est aussi un groupe d'enfants et d'ados qui présente également des animations en costume, avec une prestation remarquée à la Fête de la Bretagne à Bains le 25 mai. Ils sont 23 cette année, dont quelques ados qui ont rejoint le groupe d'adultes. L'avenir est assuré ! Même les plus petits ont mis les bouchées doubles pour être prêts pour l'important rendez-vous de la BOGUE à Redon.

Lors de ce week-end, K.A.V a eu l'honneur de recevoir un groupe de Fos Sur Mer (Li Dansaire dou Grand Cavaou),

pour participer aux festivités organisées par l'Entente Bretonne. 2 jours de danse, rires, chansons, musique et spectacle. Les familles n'ont eu aucune difficulté à assurer l'hébergement de nos invités dans la pure tradition Bretonne. L'accueil qui leur était réservé à été très chaleureux, ils ont été reçus à la Mairie, en présence de Mr Le Maire et tout le Conseil Municipal que nous remercions vivement. Une belle amitié s'est créée entre tous, pour ce 1^{er} échange, avec en projet le déplacement de KAV à Fos-sur-mer en 2019.

K.A.V, c'est aussi deux groupes de chants pour animations : Les chantous de K.A.V pour faire danser et animer repas de fêtes, animations etc et Les Kanerien Nominoë pour les Fest-noz, fest-deiz, animations, comme dernièrement Octobre ROSE à Redon, et à la BOGUE.

La reprise des cours s'est faite le vendredi 21 septembre, et de nouvelles personnes se sont inscrites dans l'intention de porter le costume. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Mireille TEXIER, Présidente
Louis APPERRY, vice-Président

Poellgor Gouel Ballon

Le Mémorial Nominoë : un but de balade et des Balades contées

Après la belle « Fête de la Bretagne » fin mai dernier, et l'inauguration solennelle du monument au lieu-dit La Bataille de Ballon, en présence de nombreux élus, d'artistes, et d'un public de près de 400 personnes, c'est l'Institut culturel de Bretagne qui a souhaité honorer le Mémorial et l'association Poellgor en lui décernant officiellement la Médaille de l'Hermine, le 11 août à Lorient.



Patrick Malrieu, président de l'Institut, a remis la médaille au Poellgor, pendant le Festival Interceltique

Mais désormais, le temps est venu de profiter de ce nouveau site remarquable sur notre commune : c'est ainsi que la troupe bainsoise du Théâtre Jehan d'Abondance, associée au Poellgor Gouel Ballon, a proposé cet été quatre balades contées « Sur les pas de Nominoë », animées par Jean-Albert Mazaud. Un circuit en boucle de quatre kilomètres, en partant de la statue près de l'église, a permis à quelque 75 marcheurs de découvrir de beaux paysages, tout en s'immergeant dans le Moyen Age. Et devant le succès de cette formule, ces Balades seront de nouveau proposées l'an prochain.

Jean-Albert Mazaud évoquant, à partir des chroniques médiévales, la Bretagne du IX^{ème} siècle

Et bien sûr, l'œuvre d'art contemporain, dont l'accès est libre au public, devient peu à peu une destination de sortie, autant pour le pays de Redon que pour les touristes et gens de passage. Pour l'agrémenter, des aménagements complémentaires seront prochainement réalisés par le Poellgor, en partenariat avec la commune.

Pour s'y rendre (en l'attente d'une signalétique appropriée) : depuis la place Nominoë à Bains, prendre la petite route de Sainte-Marie au nord-est, puis à 2 km, tourner à gauche au stop, et suivre la route de Redon à Maure-de-Bretagne sur 500 mètres.



Et venez visiter notre site internet www.bretagne845.bzh, et notre page Facebook « Poellgor Gouel Ballon – Nominoë » !

Pour toute précision : 06 87 23 30 08 ou apperry@aoil.com

Contact : Comité Poellgor Gouel Ballon, Mairie de Bains, Louis Apperry ou Patrick Renaud (06 71 26 61 81)
Site : www.bretagne845.bzh

Dates des prochains RDV proposés :
- Assemblée générale de l'association : jeudi 17 janvier 2019 à 18 h
- Conférence historique à la mairie de Bains : jeudi 23 mai à 20 h 30
- Commémoration de la victoire de Ballon, et 1^{er} anniversaire du Mémorial : dimanche 26 mai à 11 h
- Juillet-août 2019 : programme de balades contées « Sur les pas de Nominoë »

LES RANDONNEURS DE BAINS-SUR-OUST



Rando V.T.T. et pédestre de Bains-Sur-Oust le dimanche 3 mars 2019, à partir de 7h30.

Pour les randonnées extérieures de mars à fin octobre, un covoiturage est prévu à 8h ou 8h30 sur la place Nominoë de Bains sur Oust.

Il existe aussi une marche en toute saison pour un circuit d'environ 8 à 10 kilomètres, sur Bains-sur-Oust ou ses environs proches pour un départ à 9h00 (le dimanche).

Tel : 06-75-30-27-61



Les Randonneurs Bainsois



Théâtre Nominoë



SAISON 2018

Cette année la troupe a présenté 2 pièces. « Chacun sa Croix » pour la pièce principale a bénéficié d'un lever de rideau grâce à la motivation de nos jeunes et de nos anciens. (« Vous êtes prévenus.. ») une pièce de 30 minutes interprétée par nos incontournables Dédé et Raymond et par par nos jeunes Théo, Silas, Noah, Martin, Titouan et Léo-Pol qui ont su se mettre dans la peau d'adultes, pour le grand plaisir des spectateurs. C'est aussi avec cette petite comédie de Francis Poulet, que nous avons accepté l'invitation de l'EHPAD des Marais de Sainte-Marie. Le 28 février, nos acteurs ont remis leurs costumes une neuvième fois. Cet après-midi intergénérationnel a été suivi d'un goûter en commun. Merci à tous.



Vous êtes prévenus - Saison 2018

Journée Déménagement

Pendant cette saison, une exposition de photos composée par Philippe Caharel à partir de nos albums brossait les 40 années de vie de la Troupe Nominoë. Ce qui a permis à tous de se rappeler les dernières pièces mais aussi des plus anciennes jouées au Patronage

LA TROUPE DE THÉÂTRE DE RETOUR AU PATRONAGE ?

Depuis la fermeture du patronage, nous avons un local dédié au dessus de la médiathèque pour nos réunions, premières répétitions et stockage du matériel. Or à l'annonce des travaux de réhabilitation de la médiathèque, la municipalité nous a mis à disposition la salle annexe de la salle polyvalente pour nos répétitions et nous avons entreposé nos décors et matériels peu fragiles au patronage. J'en profite pour remercier la municipalité de cette proposition qui nous convient tout à fait.

Le 6 octobre nous avons déménagé vers le Patronage. Alors on se met à rêver et à imaginer qu'un jour nous pourrions rejouer sur cette scène. Car le patronage ce n'est pas une salle ordinaire, c'est un vrai théâtre. Pour preuve cette lettre au père Noël

SAISON 2019

La troupe a repris le travail depuis début sep-tembre

« Tout le plaisir est pour nous »
comédie de Ray Cooney

L'action se passe dans un appartement bourgeois où 3 couples illégitimes ont décidé de s'ébattre clandestinement. Bien entendu, aucun d'eux n'a prévu la présence des autres et l'escapade câline vire au cauchemar. L'arrivée inopinée d'une vieille dame très puritaine n'arrange pas les choses.

Avec Gaëlle GEFFRAY, Christian MOREL, Maryvonne CHEVAL, Fabienne ROUXEL, Christophe TEXIER, Soazic LE NAY, Yves JOUBAUD, Philippe COGNARD

A vos agendas pour nos représentations

- Samedi 19 et 26 Janvier à 20H30
- Samedi 2 et 9 Février à 20H30
- Dimanche 20, 27 Janvier et 3 Février à 14H30
- Vendredi 8 Février à 20H30

Cher Papa Noël,

Je m'appelle Nominé, je suis presque un grand garçon maintenant mais comme il m'y a pas à l'âge pour écrire en ta, je me décide quand même à t'écrire

Mais voilà : Papa, Maman, Papy et Mamie, m'ont souvent racontés qu'il y a plusieurs années un endroit existait et que toute les personnes qui l'ont connu en garde un grand souvenir. Ils m'ont dit que des gens y jouaient depuis très longtemps au théâtre, faisaient de la musique, chantaient dans une chorale, qu'il y avait des soirées cabarets, des séances de cinéma et des concerts organisés par des copains à eux et même qu'il y avait des après-midi spéciales, ils appellent ça un arbre de Noël (y sont belles, on dit un sapin de Noël), et dans les écoles faisaient un spectacle que pour ta et recevaient des cadeaux.

Depuis, chaque fois que ils m'en parlent je me dis que le plus beau cadeau que je pourrais te demander et bien ce serait pour eux et surtout pour moi et tous mes copains pour pouvoir y jouer de nouveau ensemble. Et oui, je voudrais que cet endroit existe de nouveau pour refaire les mêmes choses et d'avantages encore sur je suis sûr qu'on pourrait t'offrir pour plein de trucs.

Je me dis de dire où c'est. Je ne connais pas trop l'adresse mais je pense dans les jours devant pour aller à l'école, c'est une salle qui est juste à côté de l'école Saint Joseph, sur le parking où les instituteurs rangent leurs voitures et qu'on appelle le Patronage.

Je suis très sûr qu'une nouvelle salle ne passera pas dans ta boîte ni dans ta cheminée, alors je te demande juste un peu de bois au pied du sapin pour refaire ce Patronage. Si tu as besoin d'idées, il y a des villes et des villages autour de chez moi qui eux ont réussi à refaire des lieux comme ça; alors si il te plaît si tu pourrais faire la même chose chez moi, ce serait super génial ...

Courrez vite quand tu m'écriras à la maison et comme d'habitude je vais demander à Papa de te laisser un verre de vin rouge à côté du sapin plutôt qu'un verre de lait, je sais que tu adores ça, parce que chaque fois je le retrouve vide. Il y aura aussi quelques sorcettes pour les femmes.

Bon bisous à toi, et je compte très, très beaucoup sur toi.

Dis-lui s'il y a des fêtes, je te promet de t'embrasser pour l'année prochaine

Association « Tout Chat Tout »

Association « Tout Chat Tout »

L'année 2017-2018 s'est achevée par notre traditionnel lâcher de ballons avec leurs cartes nominatives au nombre de 25 (un par enfant), ils ont voyagé jusqu'au barrage d'Arzal !

Lors des séances précédentes, les enfants ont découvert la ferme de la forêt à Bogan en Bains sur Oust. Mme BALAC Véronique les a initié aux soins des animaux : brossage des dents du chien, distribution des graines aux poules, nourrir les lapins... et contact avec l'âne, les moutons et les oies.



Depuis cette été, le bungalow se situe rue de la Souriais (parking des professeurs des écoles, derrière l'école publique). Grâce aux fonds récoltés lors des festivités de la commune (tour de Bretagne, Bains 1950, fête de la Bretagne) nous avons comme projet l'embellissement de l'extérieur de notre local avec le logo de l'association et des illustrations sur le thème de l'enfance,

Pour l'année à venir, nous animons chaque séance grâce à une marionnette et un chant. Activités manuelles, lecture, sortie à Youpla kids, balades en poney à Ste Marie et un spectacle au printemps permettent de varier nos séances et de faire découvrir des nouveautés aux enfants.

Les inscriptions sont toujours possibles et en cours d'année aussi, en venant nous rencontrer sur place. Les séances ont lieu le mardi et/ou le vendredi entre 9h et 11h, hors vacances scolaires. L'enfant doit être accompagné d'un adulte. Contact au 02 99 91 79 39 et via notre page Facebook.

Le Bureau.

Amusiquonsnous

Musique ... Quand tu nous tiens à Bains sur Oust !



Retournée 2018 en pleine forme dans les nouveaux locaux de l'association Amusiquonsnous situés Rue de la Souriais et derrière l'école près du four à pain. Comme à l'habitude, l'association se consacre à la vulgarisation de l'enseignement de plusieurs instruments de musique.

Cette année donc, nous avons pu insérer l'accordéon diatonique pour le plus grand plaisir des jeunes et des anciens. Ils pourront ainsi accéder au répertoire traditionnel du Pays de Redon et toute sa région et participer activement aux multiples manifestations de la région.

Nous rappelons aussi les autres formations musicales dispensées par nos enseignants :

- Percussions brésilienne et africaine : le vendredi
- L'éveil aux enfants : le samedi matin
- Le chant et la guitare folk : lundi et vendredi
- Le piano : le mercredi et jeudi
- L'accordéon diatonique : lundi et vendredi

Des cours particuliers à distance peuvent être donnés dans le ressort de Bains sur Oust (Nous contacter).

Enfin, il reste encore quelques créneaux disponibles pour les retardataires 2018 ! Dépêchez-vous !

Portable 07 80 55 35 32 ou fixe 02 99 71 45 47



L'OUTIL EN MAIN BAINSOIS.



L'Outil en Main

Notre association l'outil en main débute sa 6ème année et continue de se développer. Cette année nous avons 18 enfants encadrés par 29 bénévoles qui se relayent tous les mercredis après-midi pour faire découvrir les métiers manuels aux enfants.

Nous recherchons toujours des bénévoles pour assurer des doublons dans les diverses activités proposées. Vous pouvez venir visiter nos ateliers tous les mercredis entre 14 h 00 et 16 h 00 sauf vacances scolaires.

Pour 2019 nous organisons un **CONCOURS DE BELOTE LE VENDREDI 1er MARS à 20 h 00** salle polyvalente. **PRENEZ NOTE DE CETTE DATE !**



Les Patches de l'Oust



Association Loi 1901

L'association «les Patches de l'Oust» réunit actuellement 19 adhérentes partageant l'intérêt pour le patchwork et la broderie.

Nous nous transmettons les savoirs mais faisons aussi appel à des professionnels lors de stages sur des techniques précises.

Nous participons au marché de Noël, au salon des Arts Créatifs et organisons tous les 4 ans une exposition.



Nous visitons des expositions textiles locales ainsi que des salons thématiques.

En juin, nous clôturons l'année par une sortie à la journée. Cette année, nous avons visité le Musée Textile de Cholet et le Jardin Oriental de Maulévrier.

Tous les lundis de 10h à 17h, nous nous retrouvons dans une ambiance conviviale mais néanmoins studieuse à la salle de l'Oust (repas pris en commun).

oOo

Contact - Claire Deloison, Présidente, 642654863, mail : clairedeloison@orange.fr



EN BREF

Propreté de la commune, nous sommes tous concernés !

Notre commune est régulièrement souillée par des dépôts ou des jets de débris sur les abords de nos routes et de nos chemins. Pour une commune plus propre, gardons nos papiers dans nos poches, utilisons les poubelles et ramassons les débris qui polluent notre environnement. Nous saluons les marcheurs et autres promeneurs qui, dans leur attitude citoyenne, participent au nettoyage de nos routes et de notre campagne en récupérant les déchets, Merci à eux !!!



Résultat d'une promenade dans notre campagne



MONOXYDE DE CARBONE

Comment prévenir les intoxications dans les lieux de culte ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.

Il provoque maux de tête, nausées et vertiges, et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves. Il est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Dans les lieux de cultes, 6 épisodes d'intoxications au monoxyde de carbone ont été recensés en 2011, qui ont concerné 14,8 personnes et occasionné 22 hospitalisations.

Les intoxications dans les lieux de culte sont le résultat d'un problème de combustion dans les appareils de chauffage, dû à un manque d'oxygène au niveau du foyer de l'appareil, quelle que soit la source d'énergie utilisée : bois, gaz, charbon, essence ou éthanol.

Ce problème de combustion survient lorsque les appareils de chauffage **sont mal entretenus ou utilisés de façon inappropriée** (trop longtemps par exemple, notamment lors du pré-chauffage de la salle) et lorsque la ventilation du local est insuffisante. Le monoxyde de carbone peut alors s'accumuler en forte concentration dans le lieu de culte et provoquer des intoxications.

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde.

Les bons gestes de prévention aussi :

- entretenez les appareils de chauffage ;
- si elles existent, maintenez les ventilations en bon état de fonctionnement ;
- **panneaux radiants à combustible gazeux : ne les faites fonctionner qu'en période d'occupation des locaux, le pré-chauffage de la salle est interdit ;**
- **appareils électriques et appareils à combustion raccordés à un conduit de fumée : le pré-chauffage est permis ;**
- il est recommandé de doter une des personnes présentes sur les lieux de la manifestation d'un détecteur portable de monoxyde de carbone.



Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- les Agences Régionales de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.



Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, **ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications.**

La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion, la bonne ventilation des locaux et l'utilisation appropriée des chauffages d'appoint.



En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :
faites évacuer immédiatement les locaux et appeler le **112** (n° d'urgence européen), le **18** (Sapeurs-Pompiers) ou le **15** (Samu).





En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion:

faites évacuer immédiatement les locaux et appeler le 112 (n° d'urgence européen), le 18 (Sapeurs-Pompiers) ou le 15 (Samu).

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications.

La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion, la bonne ventilation des locaux et l'utilisation appropriée des chauffages d'appoint.



Informations utiles

Les obligations du propriétaire



En cas de réseau séparatif, le propriétaire doit évacuer séparément les eaux pluviales et les eaux usées. Le propriétaire doit vérifier le bon état de ses canalisations entre son habitation et le réseau public.

Ne rejetons pas de produits toxiques dans les égouts

La protection de l'eau appartient à tous. Plus nous polluons nos ressources naturelles en eau, plus le traitement de l'eau sera difficile et coûteux pour la rendre potable.

Alors prenons le temps de faire le geste nécessaire pour ne pas rejeter dans nos évier ou nos toilettes :

- les graisses et huiles usées,
- les lingettes, chiffons, textiles,
- les restes de peinture, vernis, solvant,
- les produits de protection du bois, les produits anti-rouille, les décapants divers,
- les médicaments périmés ou non utilisés,
- les restes de produits phytosanitaires (pesticides ou herbicides utilisés pour le jardin).

Pour tous ces produits toxiques, il existe des circuits de récupération : déchetterie, pharmacie, services municipaux.

Le code de la santé publique indique que le "raccordement des immeubles aux égouts est obligatoire dans un délai de 2 ans après leur mise en service" et que "tous les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive du propriétaire".

Si le raccordement n'est pas effectué dans les délais prévus, le propriétaire peut se voir infliger une pénalité : sa redevance d'assainissement peut être majorée sur décision de la collectivité de 100 % de son montant initial.

Lorsque l'habitation est desservie par un réseau unitaire, les eaux usées et les eaux de pluie doivent être rassemblées pour rejoindre le réseau.



L'eau sous contrôle

À la fin de leur trajet dans le réseau de collecte, les eaux usées arrivent à la station d'épuration. Elles y subissent une série de traitements, qui leur permettra d'être évacuées dans le milieu naturel sans danger pour les écosystèmes.

1. réseau de collecte des eaux usées
2. poste de relevage (permet d'acheminer l'eau vers la station)
3. station d'épuration
4. rejet de l'eau dépolluée

BONNES PRATIQUES
ENVIRONNEMENT, TRAVAIL ET ALIMENTATION
→ Expertise, évaluation des risques

Intoxications oxycarbonées subaiguës ou chroniques

Comment les diagnostiquer ?

Un diagnostic simple
→ les intoxications oxycarbonées aiguës graves.

Leur diagnostic est habituellement simple en raison de leur expression clinique relativement monosymptomatique : perte de connaissance, chute, convulsions, coma, et de leur survenue dans un contexte environnemental évocateur.

Un diagnostic complexe
→ les intoxications subaiguës ou chroniques

Leurs formes sont polymorphes : transitoires, et peuvent orienter le médecin vers d'autres étiologies plus fréquentes. L'efficacité transitoire d'un traitement symptomatique, ou la sous-traitement fortuite au monoxyde de carbone (CO), peuvent encore retarder le diagnostic et les mesures à prendre.

ATTENTION : LES SIGNES CLINIQUES PEUVENT ÊTRE TROMPEURS !

Il est donc impératif de rechercher, par l'interrogatoire du malade ou de son entourage, l'existence d'un environnement propice à une contamination de l'air respiré, notamment en période hivernale.

Un algorithme de diagnostic

→ **Un diagnostic**

L'algorithme suivant vous aidera à diagnostiquer ces cas : lorsqu'un sujet présente au moins un des symptômes cités dans le volet 1, l'interrogatoire devra rechercher la présence d'une source potentielle de CO dans la pièce ou le local où les symptômes surviennent le plus souvent (volet 2).

La présence simultanée d'un item dans chaque volet 1 et 2 est hautement évocatrice d'une exposition au CO et doit conduire à doser la carboxyhémoglobémie. La suspicion d'intoxication au CO est encore plus grande si le questionnement du sujet mentionne que les symptômes ressentis disparaissent lorsqu'il sort du local ou que les membres de son entourage sont sujets aux mêmes symptômes. Une détection dans l'air expiré est possible si l'on dispose de l'appareil (CO-Testeur).

En cas de diagnostic d'une intoxication oxycarbonée, → il n'y a pas le système national de surveillance*

Suivant l'organisation régionale retenue, il convient de signaler ces cas :

- soit au centre antipoison (CAP) de votre région ;
- soit à l'Agence régionale de santé (ARS) ;
- une équipe technique sera alors diligente par l'ARS, le service communal d'hygiène et de santé (SCH) ou pour la région parisienne, par le Laboratoire central de la préfecture de police (LCP), afin de confirmer et supprimer l'exposition.

* voir page 17 et 18 de notre annuaire 2013

Grille d'aide au diagnostic

VOLET 1 Symptômes	
Signes évoquant une intoxication alimentaire récente ou alcoolisme depuis le début de l'ivresse sans diarrhée	<ul style="list-style-type: none"> • Raucages • Nausées/vomissements • Asthénie
Syndrôme grippal sans fièvre	<ul style="list-style-type: none"> • Céphalées
Troubles de l'équilibre	<ul style="list-style-type: none"> • Chute précedée de malaise
Troubles neurologiques et neurophysiologiques récents	<ul style="list-style-type: none"> • Convulsions Sans fièvre • Troubles visuels • Vertiges/perte de connaissance • Hallucinations • Perte de mémoire à court terme • Anomalies complémentaires • Électroencéphalogramme
Troubles cardio-vasculaires	<ul style="list-style-type: none"> • Angine • Infarctus myocarde • SAP • AVC
VOLET 2 Source potentielle de CO présente dans le local où les symptômes surviennent le plus souvent	
Tout équipement de combustion utilisant : gaz naturel, gaz entraidant, propane ou butane, fuel essence, éthane, bois, charbon	<ul style="list-style-type: none"> • Chauffage • Appareil de production d'eau chaude • Cuisine • Appareil de chauffage d'appoint • Vêles connectées à combustible • Cheminées, poêles • Moteur de groupe électrogène, appareil de chauffage à moteur • Autres appareils commandés non destinés à un usage à l'intérieur (barbecue, brasero, poêle à bois, etc.)

POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez
le centre antipoison relevant de votre région
l'Agence régionale de santé

Consultez
le site Internet du ministère des Affaires sociales et de la Santé
www.sante.gouv.fr

Sécurité

Sécurité des déplacements sur le bord de la chaussée. Attention enfants en DANGER !!

Je vais et je rentre de l'école en toute sécurité !



Sans gilet jaune



Avec gilet jaune

Depuis quelques temps, de nombreux automobilistes témoignent de la non-visibilité de certains enfants ou jeunes qui se rendent aux arrêts de bus sans aucune visibilité. Nous rappelons l'importance pour leur sécurité d'être visible par tous. Il est donc urgent d'adopter de nouveaux comportements et de porter un gilet jaune pour chaque déplacement.



Protégeons nos abeilles !

VOUS CONSTATEZ DES MORTALITÉS OU DES AFFAIBLISSEMENTS DE COLONIES D'ABEILLES



DÉCLAREZ LES RAPIDEMENT à l'OMAA Bretagne (Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'abeille mellifère)

- Un guichet à votre écoute
- Un vétérinaire spécialisé en pathologie apicole
- 7 jours sur 7
- Une prise en compte de votre déclaration
- Tout au long de l'année
- Un retour individualisé

UN NUMÉRO : 02 44 84 68 84
ET/OU declaration-omaa@gtv-bretagne.org

- ✎ Pour vous aider à comprendre ce qui impacte vos colonies
- ✎ Pour participer collectivement à la meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère

Pour plus d'information : <http://plateforme.esa.fr>



DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, nichettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Économie

BIENVENUE AUX NOUVELLES ACTIVITÉS COMMERCIALES !



Tatoueuse à Bains sur Oust
Horaires:
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
10h-13h et 14h-18h
Samedi 14h-20h
Fermeture les Mercredi et Dimanche

Style Néotrad, couleurs, old school, new school, réalisme, réalise tout projet personnalisé, bijoux de peau tel Ryan Smith, tattoo oriental (type henné)

A venir : Guests, événements et conventions.

Pour tous travaux d'élagage...



Mr LE BIHAN Anthony
13 La Borde
35600 Bains-sur-Oust
06 31 74 07 33



- Élagage
- Abatage difficile
- Taille rassemblée
- Entretien parcs et jardins
- Évacuation des déchets verts
- Rognage de souches

DEVIS GRATUIT

Diplômé d'état "Taille et soin aux arbres"

anthonylebihan.elagage@gmail.com

EVO SCOOT



- ▶ Entretien et réparation de vos 2 roues dans nos ateliers.
- ▶ Sablage, microbillage, peinture et nettoyage ultra son.
- ▶ Vente accessoires 2 roues (casques, gants, huiles, batteries, lunettes, pneus...)
- ▶ Vente scooters neufs et occasions
- ▶ Vente pièces détachées scooters toutes marques
- ▶ Vente pièces 103, 102, 41, 51 et solex

Ouvert du lundi au samedi
De 9h à 12h et de 13h30 à 19h
(Paiement en 3 fois sans frais par CB)

Les 4 Vents 35600 Bains-Sur-Oust
TEL : 06 63 75 16 58
Facebook : **EVO SCOOT EVO SCOOT**





ÉTAT-CIVIL

Naissances :

JUIN 2018

12 : PETIT Mia, 7 la Groulais

SEPTEMBRE 2018

19 : LECLAIRE Nora, 1 le Gué
8 : BOUAS Elio, 3 impasse Cancave

OCTOBRE 2018

14 : DJILALI Alicia, 21 les Bois



Mariages :

JUIN 2018

16 : Estelle ROY et Jérôme DEMAY, 34 la Picotterie – 35600 BAINS SUR OUST
14 : Adeline SEGRETAIN et Florian TOUZARD, 8 la Huttais – 35600 BAINS SUR OUST
30 : Armelle BLANCHARD et Benjamin MAHÉ, 1 imp de la Lande des Quatre Vents – 35600 BAINS SUR OUST

JUILLET 2018

05 : Margaret HANKIN et Alain de SAINT-GERMAIN, Trénon – 44290 BESLÉ SUR VILAINE
14 : Anne MARTEL et Jacques ROYER, 4 impasse des Courtillaux – 35600 BAINS SUR OUST
28 : Soazic TRIBALLIER et Grégory LE CALONNEC, 7 l'Archais – 35600 BAINS SUR OUST

AOÛT 2018

18 : Sophie LEGLAND et Olivier HASPOT, 2bis imp des Courtillaux – 35600 BAINS SUR OUST
18 : Mélanie GELSOMINO et Jean-Pierre CHOQUEL, 11 le Bléheu – 35600 BAINS SUR OUST
31 : Elsa MARAQUIN et Christophe SÉROT, 9 imp de Cancave – 35600 BAINS SUR OUST

Décès :

JUIN 2018

30 : RACAPÉ épouse BONMARTIN Jacqueline, 9 rue de la Ninochais

JUILLET 2018

07 : SIMON Claude, 4 le Clos des Rues
07 : MAHO veuve SAUVOREL Françoise, 3 la Chesnais
11 : PENHOÛËT Daniel, 19 la Perrette
23 : BOSSU Joël, 2 la Chaudronnette
30 : MARTEL Antoine, 21 rue des Grêles

SEPTEMBRE 2018

09 : RAIGNER épouse SIKSOUS Marie-Bernadette, 3 impasse des Couédies
22 : ROYER Alain, 19 la Derais

OCTOBRE 2018

14 : MARTIN Raphaël, 9 Ter la Chesnais
25 : REDELSPERGER Jean-Claude, 2 rue de Brocéliande
30 : SOUDY Pierre, 4 boulevard de la Liberté – REDON (Ille-et-Vilaine)
31 : VANDECASTEELE Guy, 15 impasse des Touches

NOVEMBRE 2018

03 : RIAUD Edouard, 38 Penlheur
13 : GERGAUD André, foyer des Charmilles – REDON (Ille-et-Vilaine)
25 : HERVÉ Paul, 4 l'Archais
26 : JOUBAUD Annick, 10 la Perrette



Calendrier de collecte des déchets 2019

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
M 1	V 1	V 1	L 1	M 1	S 1	L 1	J 1	D 1	M 1	V 1	D 1
M 2	S 2	S 2	M 2	J 2	D 2	M 2	V 2	L 2	M 2	S 2	L 2
J 3	D 3	D 3	V 3	V 3	L 3	M 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3
V 4	L 4	L 4	J 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	V 4	L 4	M 4
S 5	M 5	M 5	V 5	D 5	M 5	V 5	L 5	J 5	S 5	M 5	J 5
D 6	M 6	M 6	S 6	L 6	J 6	S 6	M 6	V 6	D 6	M 6	V 6
L 7	J 7	J 7	D 7	M 7	V 7	D 7	M 7	S 7	L 7	J 7	S 7
M 8	V 8	V 8	L 8	M 8	S 8	L 8	J 8	D 8	M 8	V 8	D 8
M 9	S 9	S 9	M 9	J 9	D 9	M 9	V 9	L 9	M 9	S 9	L 9
J 10	D 10	D 10	V 10	V 10	L 10	M 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10
V 11	L 11	L 11	J 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	V 11	L 11	M 11
S 12	M 12	M 12	V 12	D 12	M 12	V 12	L 12	J 12	S 12	M 12	J 12
D 13	M 13	M 13	S 13	L 13	J 13	S 13	M 13	V 13	D 13	M 13	V 13
L 14	J 14	J 14	D 14	M 14	V 14	D 14	M 14	S 14	L 14	J 14	S 14
M 15	V 15	V 15	L 15	M 15	S 15	L 15	J 15	D 15	M 15	V 15	D 15
S 16	D 16	D 16	M 16	J 16	D 16	M 16	V 16	L 16	M 16	S 16	L 16
J 17	L 17	L 17	V 17	V 17	L 17	M 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17
V 18	M 18	M 18	J 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	V 18	L 18	M 18
S 19	D 19	D 19	V 19	M 19	M 19	V 19	L 19	J 19	S 19	M 19	J 19
D 20	M 20	M 20	S 20	J 20	D 20	M 20	V 20	L 20	D 20	M 20	V 20
L 21	J 21	J 21	D 21	M 21	V 21	D 21	M 21	S 21	L 21	J 21	S 21
M 22	V 22	V 22	L 22	M 22	S 22	L 22	J 22	D 22	M 22	V 22	D 22
M 23	S 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23	S 23	L 23
J 24	D 24	D 24	V 24	V 24	L 24	M 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24
V 25	L 25	L 25	J 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	V 25	L 25	M 25
S 26	M 26	M 26	V 26	D 26	M 26	V 26	L 26	J 26	S 26	M 26	J 26
D 27	M 27	M 27	S 27	L 27	J 27	S 27	M 27	V 27	D 27	M 27	V 27
L 28	J 28	J 28	D 28	M 28	V 28	D 28	M 28	S 28	L 28	J 28	S 28
M 29	V 29	V 29	L 29	M 29	S 29	L 29	J 29	D 29	M 29	V 29	D 29
M 30	S 30	S 30	M 30	J 30	D 30	M 30	V 30	L 30	M 30	S 30	L 30
J 31	D 31	D 31	V 31	V 31	L 31	M 31	S 31	M 31	J 31	D 31	M 31

Poubelles pour le tri (couverture jaune), ramassage le mercredi, tous les 15 jours (semaines impaires)

Ordures ménagères (couverture noir), ramassage chaque semaine le jeudi

Les collectes auront lieu entre 5h00 et 21h00. Sortez vos bacs impérativement la veille du jour de collecte et laissez-les sortis jusqu'au soir s'ils n'ont pas été vidés.



Vacances scolaires

Zone A
Zone B
Zone C



... À VOS AGENDAS 2019

DÉC-18

- 2.....**Marché de Noël**
du 15 au 29... **Animations, expositions de Noël**
8.....**Concert de jazz, salle des sports**
21.....**Marche aux Lampions / Spectacle de Noël**

JANVIER

- 19.....**Théâtre, 20h30 à la salle polyvalente, troupe Nominoë**
20.....**Théâtre, 14h30 à la salle polyvalente, troupe Nominoë**
26.....**Théâtre, 20h30 à la salle polyvalente, troupe Nominoë**
27.....**Théâtre, 14h30 à la salle polyvalente, troupe Nominoë**

FÉVRIER

- 2.....**Théâtre, 20h30 à la salle polyvalente, troupe Nominoë**
3.....**Théâtre, 14h30 à la salle polyvalente, troupe Nominoë**
8.....**Théâtre, 20h30 à la salle polyvalente, troupe Nominoë**
Concert de poche; Vassilena Serafimova & Rémi Delangle, à la salle des sports
9.....**Théâtre, 20h30 à la salle polyvalente, troupe Nominoë**
17.....**Fest Diez, salle polyvalente, KAV**

MARS

- 3.....**Rando VTT et pédestre, à partir de 7h30, Les Randonneurs**
9.....**Soirée raclette, Cadets de Bains**
10.....**Fest Diez, salle polyvalente, KAV**
16 & 17.....**Salon de la peinture et des arts créatifs, salle des sports, OMSCL**
17.....**Fest Diez, salle polyvalente, KAV**
23.....**Trail des trois chapelles, OMSCL**

MAI

- 1.....**Vide Grenier / Vente de plants et fleurs bio, Amicale les Colibris**
1.....**Festival des motos anciennes**
8.....**Commémoration de la fin de la guerre 39/45, FNACA**
8.....**Tounoi de jeunes U 11 & U 13, Cadets de Bains Football**
11.....**Tounoi de jeunes U 15 & U 17, Cadets de Bains Football**

JUIN

- 7,8,9.....**Tour de Bretagne des Véhicules Anciens / village Bains 1950**
Pardon de Saint-Méen, ASPFRO
22.....**Fête de la musique, OMSCL**

JUILLET

- 6 & 7.....**Salon du Lego**
10.....**Les musicales**
26,27,28.....**Fête de l'île aux Pies**

AOÛT

- 4.....**Pardon de la chapelle Saint-Laurent**
25.....**Pardon de la chapelle Saint-Marcellin**

SEPTEMBRE

- 7.....**Forum des Associations, salle des sports, OMSCL**
28.....**Braderie puériculture, tout chat tout**

OCTOBRE

- 13.....**Repas des aînés**
17,18,19.....**Salon de l'Innovation**

NOVEMBRE

- 11.....**Commémoration de la fin de la guerre 14/18, FNACA**
16 et 17.....**Salon de la gastronomie, salle des sports**
23.....**Fest Noz, salle polyvalente, KAV**

DÉCEMBRE

- Animations, expositons de Noël**